

# Rapport d'activité 2020



*Journée technique : Dignes au jour le jour – Grenoble - 2020*

# Programme d'actions 2021

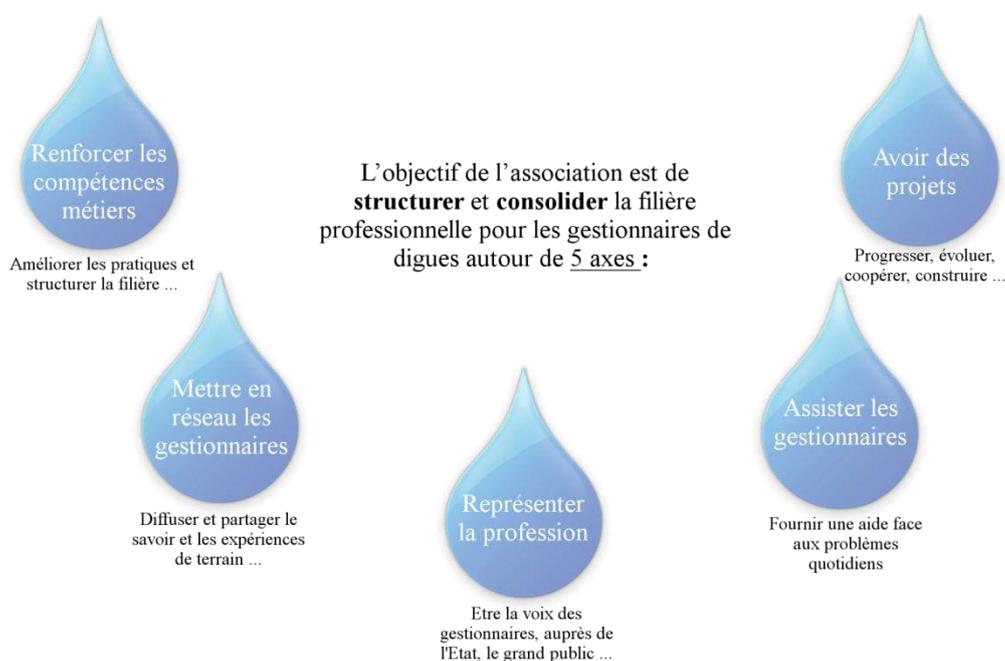
## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>Le projet et les objectifs de France Dignes</b> .....	3
Les digues en réseau	3
<b>Rapport d’activité : Les actions réalisées en 2020</b> .....	4
ACTION 1 : SIRS Dignes	4
ACTION 2 : Animation et appui réseau	12
ACTION 3 : Journées techniques et formations	16
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire	22
BILAN et répartition du temps de travail par action	27
<b>Programme d’actions : Quels projets pour l’année 2021 ?</b> .....	28
SIRS Dignes V2	28
Animation du réseau et communication	32
Journées techniques et formations	33
Veille technique et réglementaire	38
<b>Vie associative</b> .....	42
Le Conseil d’Administration et le Comité Technique	42
L’équipe salariée	45
<b>Les membres de France Dignes</b> .....	46
Les membres de France Dignes au 31/12/2020 (nouveaux en italique)	46
L’évolution des adhésions en 2020	47
Les membres associés	49
Les partenaires	50
Etre membre de France Dignes cela signifie	52
<b>Nos partenaires</b> .....	53
Partenaires techniques	53
Partenaires financiers	53

## Le projet et les objectifs de France Dignes

### Les digues en réseau

France Dignes porte, depuis 2013, la volonté de **structurer la profession de gestionnaire de digues** en construisant un **réseau** qui leur est dédié. Ce réseau est animé sur la base d'échanges et de partages d'expériences pour répondre aux besoins des gestionnaires (connaissances, compétences, bonnes pratiques). Au vu de la complexité technique et réglementaire, et des enjeux qui entourent ces ouvrages de protection, la constitution d'un véritable point d'appui national est indispensable.



### Les objectifs de l'Association

- **Animer et assister le réseau des gestionnaires de digues** : diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain
- **Renforcer les compétences métiers des gestionnaires** : améliorer les pratiques et structurer la filière par des actions de formation et de professionnalisation
- **Assister les gestionnaires** : fournir une aide face aux problèmes quotidiens
- **Assurer un accès et une assistance** à des outils spécifiques développés par l'Association (exemple : SIRS Dignes)
- **Représenter** la profession : être la voix des gestionnaires et être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics
- **Participer à des projets** nationaux, européens ou internationaux
- **Progresser, évoluer, coopérer, construire** : avoir des projets...

## Rapport d'activité : Les actions réalisées en 2020

### ACTION 1 : SIRS Dignes

Le SIRS Dignes V2, est un logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, qui couple base de données, base documentaire et cartographie interactive. Véritable aide à la décision, cet outil métier permet aux gestionnaires de digues et de cours d'eau de centraliser, capitaliser et interroger leurs données.

#### → Les chiffres clés

- ❖ **3** heures gratuites d'assistance téléphonique dont bénéficient tous nos adhérents pour des conseils sur le SIRS
- ❖ **4** mises à jour de la version bureau du SIRS Dignes en 2020, dont 2 mises en ligne (2 versions intermédiaires de test)
- ❖ **10** mises à jour de la version mobile, dont 2 mises en ligne (8 versions intermédiaires de tests)
- ❖ **26** structures utilisent le SIRS quotidiennement en 2020 (+35%)
- ❖ **23** structures sont formées à l'utilisation du logiciel mais n'utilisent pas encore le SIRS
- ❖ **106** jours consacrés au SIRS Dignes par France Dignes, soit 53 % d'un temps plein en 2020
- ❖ **57** demandes (anomalies, questions, évolutions etc.) remontées au développeur sur cette année 2020 avec une correction et une réponse à plus de 85% d'entre elles
- ❖ **1500** km de digues gérées sur le SIRS actuellement

#### → Le marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA)

Les maintenances **corrective**, **adaptative** et **évolutive** sont incluses dans un marché de maintenance de Tierce Maintenance Applicative (TMA). Ce marché public de techniques de l'information et de la communication comprend :

- La maintenance **corrective** correspond au débogage du logiciel ;
- La maintenance **adaptative** correspond à l'adaptation du logiciel aux évolutions de son environnement informatique (Windows, etc.) ;
- La maintenance **évolutive** permet d'ajouter des fonctionnalités au logiciel.

Le marché comprend 2 parties :

- Tranche ferme pour la maintenance corrective ;
- Marché à bon de commande pour les maintenances adaptatives et évolutives.

Ce marché prenait fin en décembre 2020. L'association, étant volontairement soumise au code des marchés publics par ses statuts, a procédé à un appel d'offre ouvert au JOUE lors du dernier trimestre 2020.

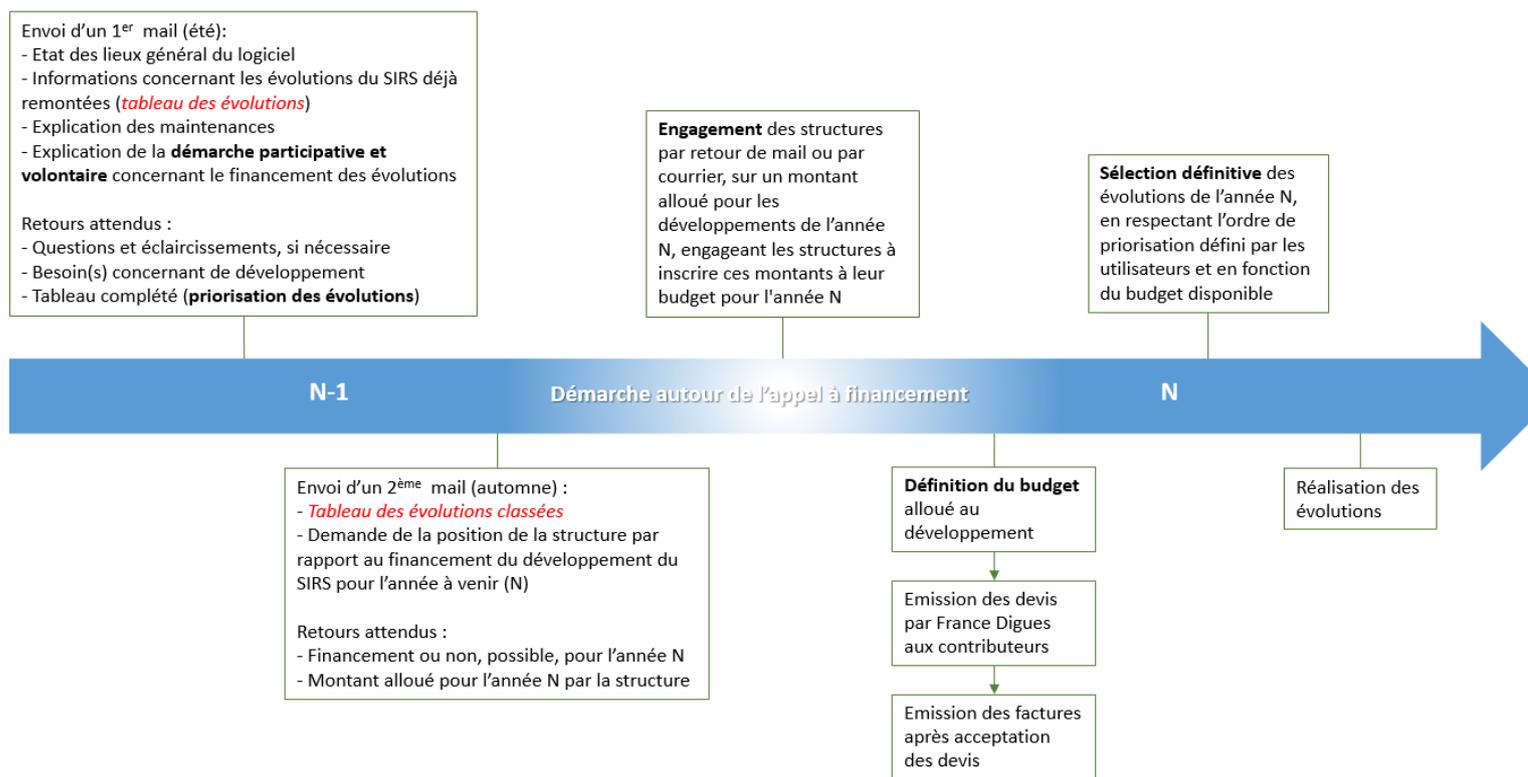
Après réception et analyse des offres la Commission d'Appels d'Offres de France Dignes a attribué le marché à la société GEOMATYS, conceptrice du logiciel. Ce marché a débuté en janvier 2021 pour 3 ans.

❖ **Financement des maintenances et évolutions**

Lors de l'AG 2017, il a été décidé que les frais de maintenance corrective et adaptative seraient supportés par France Dignes. En effet, ce sont des maintenances nécessaires au bon fonctionnement à long terme du logiciel.

La maintenance évolutive, qui permet d'ajouter des fonctionnalités, est financée au cas par cas par des appels à financement aux utilisateurs, avec éventuellement des subventions (FEDER, etc.) pour les développements les plus importants.

Le déroulement et la chronologie du choix des évolutions et des appels à contribution ont été clarifiés cette année grâce à deux frises explicatives.



❖ **FEDER**

En 2018 France Dignes a déposé une demande de subvention auprès du FEDER pour la maintenance adaptative et évolutive du SIRS Dignes. La demande portait sur 60 000€ HT de dépenses sur l'outil et 12 000 HT de temps de travail.

En 2019 nous avons eu confirmation et validation de cette subvention, le FEDER prend en charge 50% de la demande soit 36 000€ HT. Les 50% restant ainsi que la TVA restent à charge de France Dignes, et sont couverts par les contributions des utilisateurs pour la maintenance évolutive du SIRS.

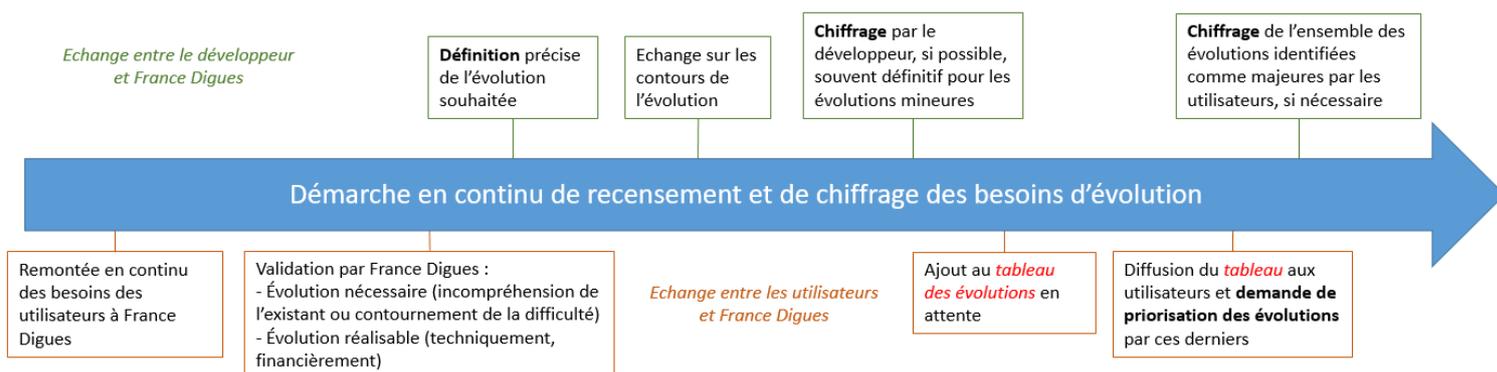
En février 2020 nous avons fait une demande d'acompte, ce dernier a été reçu courant de l'été. Une demande de paiement final a été déposée en octobre, et était toujours en attente d'instruction à la fin de l'année.

### ❖ Marche à suivre pour demander une évolution

France Dignes a un rôle important d'interface entre le prestataire informatique et les gestionnaires, afin de synthétiser les demandes des gestionnaires, les traduire en « langage informaticien » et inversement, et faire remonter les besoins génériques répondant au plus grand nombre de gestionnaires. Ainsi, France Dignes permet de mutualiser les coûts et l'énergie investie par chacun et d'harmoniser les réponses aux attentes exprimées.

Toute prestation sur le SIRS passe par France Dignes, dans le cadre du marché. Lorsqu'il constate un **dysfonctionnement**, le gestionnaire le signale à France Dignes qui peut soit proposer directement une solution, soit faire le relais auprès du prestataire. Pour une **évolution**, le gestionnaire fait une demande à France Dignes. Si sa demande est réalisable, cette évolution est chiffrée et alimente une liste d'évolutions proposées aux utilisateurs du SIRS. Les évolutions retenues par les utilisateurs sont ensuite financées par ces derniers, via un appel à participation annuel.

Le gestionnaire peut également souhaiter que cette évolution soit réalisée immédiatement, sans faire appel à d'autres contributeurs financiers. Dans ce cas, le gestionnaire passe commande auprès de France Dignes qui signe et envoie un bon de commande au prestataire. Une fois le devis du prestataire validé par le gestionnaire et France Dignes, la prestation est réalisée. France Dignes règle la facture correspondante et la refacture au gestionnaire.



### ❖ Maintenance évolutive

Les évolutions du SIRS sont réalisées en fonction des besoins remontés par les utilisateurs. Durant l'année 2020, un grand nombre d'évolutions ont été chiffrées, puis hiérarchisées par les utilisateurs désirant participer au financement des évolutions.

En avril 2020, 14 évolutions ont été réceptionnées et mises à disposition des utilisateurs. Le montant de 55 640€ TTC, a été financé par les contributions 2019 des utilisateurs, et par une partie du FEDER et des contributions 2020.

- Module QGIS, cf. ci-dessous.
- Possibilité de localiser les objets depuis la partie cartographique du SIRS.
- Un bouton est désormais disponible en partie cartographique pour afficher la position réelle des objets, permettant de passer d'une projection projetée sur l'axe à une projection réelle.
- Ajout d'un nouveau thème non localisé : « Prestation globale » permettant de réunir plusieurs prestations se trouvant sur différents tronçons.
- Ajout d'un nouveau filtre lié aux prestations et prestations globales dans l'onglet d'impression rapide des fiches.
- Ajout des onglets prestations et désordres avec l'ensemble des réseaux et des voiries.
- Champ alphanumérique pour le niveau de protection de systèmes d'endiguement.
- Auto-incrémentation des objets copier/coller.
- Affichage de la dernière photo présente dans les tableaux de synthèse.
- Ajout de boutons de compactage et purge de votre base dans le module synchronisation mobile.
- Ajout d'une colonne « tronçon – type de document : désignation du document » dans l'outil de validation des données.
- Module mobile :
  - ⇒ Ajout des onglets prestations et désordres sur l'ensemble des réseaux et voiries, permettant de lier directement l'objet réseau/voirie sur lequel on se trouve à une prestation ou un désordre.
  - ⇒ Export des photos réalisable par tronçon : on peut indiquer un chemin d'enregistrement différent en fonction des tronçons.
  - ⇒ Possibilité de supprimer une photo d'une observation.
  - ⇒ Nouveaux outils liés à la localisation GPS : zoom sur notre position, actualisation de la cartographie à tout moment.

#### ❖ Maintenance adaptative

Cette année 2020 a été aussi l'occasion de sécuriser davantage le serveur de France Dignes en y ajoutant un accès HTTPS. Lorsque l'utilisateur utilise le protocole HTTPS, la sécurité des informations transmises est basée sur l'utilisation d'un algorithme de chiffrement (TLS), et sur la reconnaissance de validité du certificat d'authentification du site visité (SSL).

#### ❖ Module QGIS (SIG)

De nombreux utilisateurs ont souhaité qu'un lien direct avec QGIS soit réalisé, ce qui permettrait une mise en ligne simplifiée des données. C'est pourquoi France Dignes a travaillé de concert avec GEOMATYS pour fournir cette prestation en 2020.

Le développement a pris plus de deux mois sur ce seul module d'extension, entre conception, tests et retours utilisateurs. Depuis la version 2.25, une extension a été développée pour QGIS permettant le transfert des données localisées du SIRS (disposant d'un géo référencement) vers QGIS. De plus on pourra très simplement mettre à jour les couches de données SIRS importées dans QGIS, par le biais de cette même extension en veillant à ne pas modifier certaines données.

## → Développement du logiciel

Ce sont les projets de fond de développement du logiciel, au-delà de simples évolutions. Le SIRS Dignes est, dans sa nouvelle version, totalement modulable et évolutif. Il a été conçu pour pouvoir, tout au long de son existence, intégrer de nouveaux projets et de nouvelles fonctionnalités.

### ❖ **Adaptation aux aménagements hydrauliques**

La réglementation concernant la gestion des ouvrages de protections contre les inondations connaît de nombreux changements. Récemment, celle concernant les aménagements hydrauliques a évolué.

Les ouvrages hydrauliques assurent le stockage provisoire d'une partie des écoulements d'eau, lors d'inondation d'origine maritime ou fluviale. Ces ouvrages sont, dans leur majorité, perpendiculaires au cours d'eau, contrairement aux digues.

Le logiciel SIRS Dignes, fonctionnant par segmentation dynamique et création d'ouvrage linéaire, peut répondre en partie aux besoins liés à la gestion des données des aménagements hydrauliques.

Nous souhaitons améliorer cette gestion et la rendre la plus exhaustive. C'est pourquoi France Dignes a décidé de créer un groupe de travail réunissant gestionnaires, experts et utilisateurs du SIRS, afin de définir les besoins et manques actuels du SIRS dans la gestion des données liées aux AH, et procéder aux modifications/évolutions nécessaires l'année 2021.

Ce groupe de travail s'est mis en place fin 2020, comprenant 6 membres.

### ❖ **Création d'un module d'évaluation de la performance des digues**

La création d'un module d'évaluation de la performance des digues pour le SIRS Dignes V2 est en réflexion depuis début 2018. Ce projet est issu des réflexions avec l'INRAE qui travaille depuis plusieurs années sur la conception d'une méthode et d'un logiciel capables d'évaluer scientifiquement la performance d'une digue. Entre autres, le projet de recherche **DigSure** (2010-2013) a permis des avancées importantes sur une méthode de diagnostic des digues. Ce modèle permet une évaluation quantitative de la performance des digues, en intégrant toutes les données disponibles (Plus d'informations : voir nos précédents rapports d'activité).

Fin de 2020, le projet a pu prendre de l'ampleur. Une demande de financement interne (INRAE) a été faite et acceptée pour obtenir les fonds nécessaires à l'embauche d'un ingénieur pour le développement d'une première solution informatique. Il faudra encore faire un long de travail de mise en cohérence des différentes données à la possession de l'INRAE pour parvenir à un projet finalisé.

### ❖ **CARDignes, outil de diagnostic de digues**

CARDignes a été développé par l'INRAE, le Cerema, et la DREAL Centre Val de Loire en 2011-2012 pour estimer la **probabilité de rupture d'une digue** par tronçons de 50m. Ce tableur permet de capitaliser de la donnée avec des champs communs avec SIRS Dignes et a été testé sur plus d'une quarantaine de systèmes d'endiguement (500km de digues).

Le projet d'élargir son utilisation à d'autres linéaires que ceux de la Loire est toujours à l'étude, mais n'a pas évolué en 2020.

## → Former les utilisateurs

Deux formations collectives d'utilisation du logiciel ont été proposées pour répondre aux besoins de nos utilisateurs, selon leur niveau et degré d'utilisation du SIRS Dignes.

- Formation Notions & Initiation : En février, 12 nouveaux utilisateurs ont été formés pour une bonne prise en main du logiciel. Ont été abordés :
  - Création d'une Base de Données : système d'endiguement, digues, tronçon, système de repérage, etc.
  - Module cartographique et prise en main de l'ergonomie et la nomenclature du logiciel
  - Utilisations clés : désordres, évènements, prestations (travaux, VTA, etc.)
  - Importation et exportation de données
  - Outil mobile, etc.
- Formation de Perfectionnement : Cette formation, première réalisée en visioconférence, sur deux matinées (une journée entière de visio étant très lourde) a permis aux 16 utilisateurs présents de :
  - Se familiariser avec l'outil mobile
  - Découvrir certains modules du logiciel : dossier d'ouvrage, réglementaire, lit et berges, dépendances
  - Faire un point sur les évolutions du logiciel

Les retours sur ces 2 formations sont très positifs. La formation de perfectionnement, réalisée à distance sur deux matinées a permis aux personnes présentes d'en apprendre davantage sur le logiciel, même si ces matinées ont été très denses et les échanges sont plus complexes et moins riches à distance.

Outre ce cycle de formation, l'Association propose des prestations in situ et clé en main. Cette année 2020, 2 structures en ont bénéficié (tarifs préférentiels pour les adhérents), la prestation a consisté en une formation d'initiation au SIRS personnalisées et la mise en place de leur base de données :

- SUEZ/SAFEGE à Montpellier
- EPTB Meurthe Mâdon

Ces prestations permettent une formation au plus près des besoins des gestionnaires mais aussi de faciliter la mise en place du SIRS dans les grosses structures grâce à une discussion en direct avec les services informatiques.

## → Assister les gestionnaires et développer des services réservés aux adhérents

### ❖ Bibliothèque de requêtes préprogrammées

Le SIRS permet une extraction riche et complète de l'ensemble des données s'y trouvant. Pour cela, il est nécessaire de connaître le langage SQL. Pour faciliter les extractions et gagner en efficacité, une bibliothèque de requêtes SQL est accessible sur le SIRS, et peut être enrichie par les utilisateurs.

Cette année 2020, quelques requêtes ont pu être ajoutées.

### ❖ **Fiches et guides d'utilisation**

France Dignes produit différents types de documents afin d'aider au quotidien ses adhérents utilisant le logiciel. Voici les fiches produites et actualisées cette année :

- Manuel d'utilisation QGIS
- MàJ : Langage SIRS Desktop et mobile
- MàJ : Saisie d'une VTA (Pour prestataire extérieur)
- MàJ : Utilisation de la version mobile
- MàJ : Installation SIRS
- MàJ : Descriptif technique tablette
- MàJ : Le SIRS dans vos marchés - Zoom sur les éléments localisés

Les fiches et guides sont continuellement mis à jour et évoluent avec les évolutions de l'outil. Ces documents sont diffusés dès leur conception à l'ensemble de nos adhérents utilisateurs du SIRS. Ils sont également disponibles sur demande auprès de France Dignes.

### ❖ **Interaction avec nos adhérents**

**SYMBHI et SYMADREM** : Ces gestionnaires sont les utilisateurs historiques du SIRS. A l'origine de la première version et financeurs de la seconde, ils restent aujourd'hui des acteurs très présents dans le paysage du logiciel. Grâce à leurs nombreuses années d'utilisation, ils ont une vision globale de l'outil permettant des échanges riches pour faire progresser l'outil.

**SM3A, SMAVD et SMIAGE** : Utilisateurs très actifs du logiciel et utilisant la quasi-totalité des modules présents dans le SIRS, leur regard critique permet remonter les besoins d'évolution du logiciel, les atouts de l'outil et ses dysfonctionnements.

**Les Métropoles** : Les nouveaux venus de ces dernières années, et avec eux bon nombre de questionnements dus à la structuration de leur réseau particulier et très sécurisé. Nous avons dû travailler main dans la main pour y installer le SIRS (connexion à distance, installation sous Citrix, etc.).

### → Promouvoir le SIRS Dignes

Dans un contexte d'évolutions réglementaires et de prise de compétence de nombreux néo-gestionnaires, l'information concernant l'existence d'un outil métier, libre d'accès, est primordiale. C'est pourquoi nous avons poursuivi nos efforts de communication sur le SIRS DignesV2 : site internet, interventions lors de colloques, réunions, web conférence, etc.

### ❖ **Refonte de la plaquette**

Afin d'harmoniser notre communication mais aussi mettre à jour les informations concernant le SIRS, nous avons travaillé avec un graphiste pour reprendre la plaquette du SIRS. Cette refonte s'est accompagnée d'une impression de la plaquette et de sa diffusion numérique au plus grand nombre.

### ❖ La diffusion numérique

<https://www.sirs-digues.info/> : Le site de téléchargement du SIRS digues, simple et intuitif, permet en quelques clics de télécharger le logiciel ainsi que les manuels utilisateur de base.

<http://www.france-digues.fr/sirs-digues/> : Le site de France Dignes dispose de toute une rubrique concernant le SIRS, régulièrement mise à jour. Ces pages permettent de comprendre l'historique, le contenu et l'utilité du logiciel.

### ❖ Des interventions partout en France

Une année particulière qui nous a amené à bien moins nous déplacer et à intervenir, essentiellement depuis notre bureau !

**Janvier** : Intervention à la Métropole de Lyon pour une mise en place de base et une explication des détails du logiciel

**Février** : Diverses formations in situ (Lyon, Grenoble)

**Avril** : Chaque année, France Dignes propose un cours (TD) à la licence professionnelle MAEP (Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales) de Vienne afin de familiariser les élèves au SIRS.

**Été** : Diverses formations in situ ou en visio (EPTB Meurthe Mâdon, Strasbourg, Grenoble, SMVAgly...)

**Automne** : Présentation du SIRS au groupe de travail piloté par la DDT 73, différentes réunions téléphoniques et en visio-conférence (Chambéry, SIBA, SMAVD etc.)

**Hiver** : Mise en place et formation pour 2021 (Nevers, Bordeaux, SDEA, Strasbourg), réunions diverses (SMIAGE, SYMBHI etc.)

### ❖ Le principe de l'Open Source

L'Open Source permet de mutualiser les ressources et énergies : chacun participe à la bonne gestion et à l'entretien de son outil de travail, le SIRS. Ainsi, il est nécessaire que les utilisateurs fassent remonter leurs difficultés, leurs propositions d'évolutions et participent au financement des évolutions qui les intéressent.

France Dignes a un rôle centralisateur important qui occupe presque un poste à temps plein pour le SIRS Dignes (formations, gestion de la communauté des utilisateurs, du forum, conseils, appui technique, échanges avec les développeurs, gestion administrative et comptable, subventions, etc.).

## ACTION 2 : Animation et appui réseau

→ Animation du site internet [www.france-digues.fr](http://www.france-digues.fr)

Une attention particulière est portée au site internet de France Dignes afin d'en faire une véritable **plateforme d'échanges**.

France Dignes alimente le site internet, notamment afin de présenter des rubriques « Actualités », « Agenda » et « Ressources » régulièrement mises à jour et pertinentes. Une **importante bibliographie** et de **nombreuses références** sont accessibles aux adhérents. La page **Actualités** s'enrichit via la prestation journalistique et notre veille journalistique.

Des interfaces ont été développées pour **permettre aux adhérents de proposer eux-mêmes des contenus**, diffusés après validation par le personnel France Dignes. Une alerte aux salariés garantit plus de réactivité pour la validation de ces contributions.

Une **page dédiée aux Journées Techniques** a été mise en place en 2018 et poursuit son développement. Les adhérents peuvent retrouver et récupérer les documents de présentation ainsi que les enregistrements audio des précédentes journées techniques.

La veille réglementaire de France Dignes permet d'alimenter et mettre à jour la page « **Les Dignes** », qui propose un résumé de la définition des ouvrages de prévention des inondations, leur gestion et les réglementations auxquelles ils sont soumis. Cette année, la catégorie « **cadre réglementaire et législatif** » a été mise à jour, suite à la création par France Dignes d'une note détaillée sur les notions techniques et réglementaires liées au système d'endiguement (cf. Action 3).

Le **forum** donne accès des échanges de qualité, que ce soit sur sa partie ouverte ou privée (réservée aux adhérents). Nous poursuivons nos efforts pour **dynamiser ce forum** afin que les gestionnaires prennent l'habitude d'y déposer leurs questionnements pour les soumettre à leurs homologues. En 2020 nous avons travaillé à rendre ce dernier plus simple d'utilisation et plus interactif, notamment en permettant aux personnes inscrites à une conversation de recevoir les nouveaux commentaires dans un mail clair et simple de lecture.

Les **flux RSS** permettent aux utilisateurs du site internet de s'abonner à certaines thématiques. Ils reçoivent ainsi des notifications les informant des nouvelles publications.

Une **Newsletter** est régulièrement publiée. Elle informe des activités et projets de France Dignes et relaye certaines informations du site aux personnes inscrites à sa diffusion. Un **pic de consultations** sur le site internet apparaît après l'envoi de chaque Newsletter.

En 2020 :

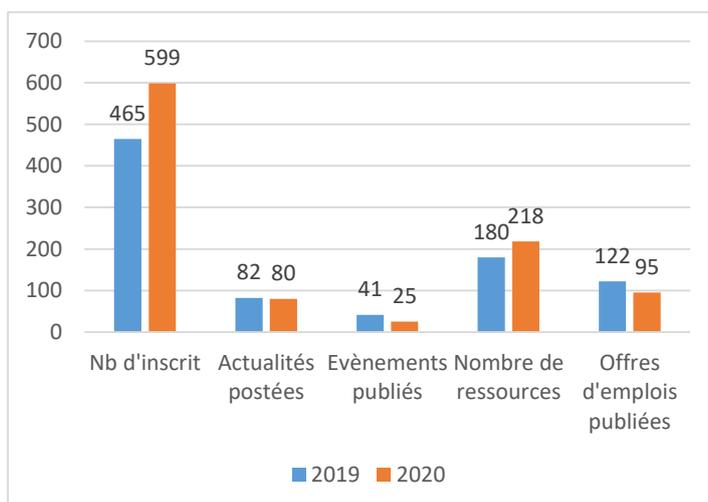
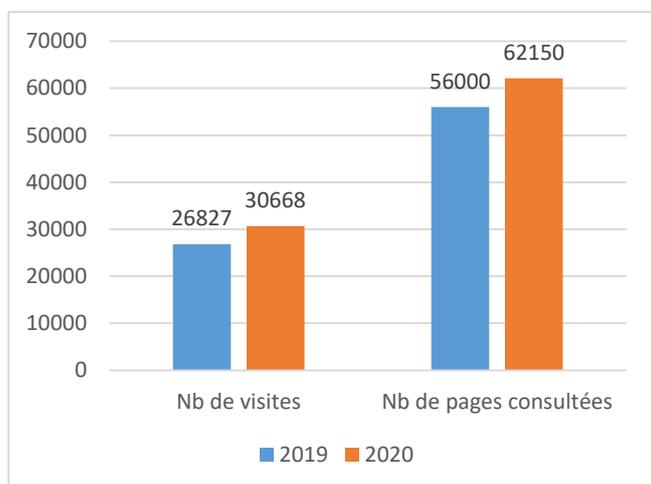
- 2 newsletters publiées / **35%** de taux d'ouverture moyen / **750** inscrits à la Newsletter

The screenshot displays the France Dignes website interface. At the top, there's a navigation bar with 'FRANCE DIGUES' logo and 'ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES'. Below the navigation, a main banner reads 'LES DIGUES EN RESEAU'. The main content area is divided into several sections:

- ACTUALITÉS**: A list of recent news items with titles like 'DANGER : FRANCE DIGUES - BOSE A DISPOSITIF' and 'CORRECTION : LE MOULIN DE BRIVE DÉFINIT DES DIGUES'.
- AGENDA**: A calendar view showing upcoming events such as 'JOURNÉE TECHNIQUE : ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES POUR ESPACES RESTRICTÉS - ENDIGEMENT ET'.
- DANS LES FORUMS**: A list of forum topics including 'SÉMINAIRE POUR LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA MER'.
- BASE DE CONNAISSANCES**: A section for knowledge sharing with entries like 'Le cahier des charges PAPI 3 est publié - Nouvelle version 2021 - 20 Jan. 2021'.
- EMPLOIS ET STAGES**: A section for job opportunities, listing roles like 'Ingénieur chargé(e) d'études en hydraulique et morphodynamique fluviale'.
- NEWSLETTER**: A sign-up form for the newsletter with a 'S'inscrire' button.

## → Le site internet en chiffres

- ❖ **599 utilisateurs inscrits**, soit 29% d'augmentation par rapport à 2019
- ❖ **80 actualités** postées en 2020, constant par rapport à 2019
- ❖ **25 évènements** publiés sur l'**agenda** en 2020, en forte baisse par rapport à 2019, dû à une sélection plus en adéquation avec notre secteur d'activité, et surtout à période sanitaire peu propice aux rencontres (COVID-19)
- ❖ **38 nouvelles ressources dans la base de connaissances**, pour un total de près de 220
- ❖ **95 offres d'emploi** publiées en 2020
- ❖ **30 668 visites** en 2020, et plus de **62 000 pages consultées**, soit une augmentation de fréquentation de 15% par rapport à 2019.
- ❖ **1 904 téléchargements** de documents en 2020, 10% de plus qu'en 2019



## → Prestation journalistique

L'objectif est d'apporter des contenus éditoriaux sur des thématiques liées à la gestion des ouvrages d'endiguement. Les articles sont publiés sur le site internet de France Dignes au sein de la rubrique « Actualités ». Le lectorat prioritaire sont les gestionnaires de digues et de leurs partenaires. Le journaliste Thibault LESCUYER réalise ainsi une **prestation de veille journalistique** permettant de publier au moins **4 actualités par mois**. Il rédige également des **articles grand format** tous les deux mois, sous forme de Portraits Métier, de Retours d'expérience, d'Interviews d'Experts ou encore sur des Projets Internationaux.

5 articles longs ont été publiés en 2020 :

- Digue urbaine d'Auchel : Rennes évite la mise à sec - Publié en mars, 140 vues
- Dignes-routes et digues-barrages : des ouvrages « hybrides » qui justifient des conventionnements bipartites - Publié en avril, 605 vues
- Espèces protégées : le SMIAGE structure ses inventaires - Publié en juillet, 150 vues
- Associations syndicales autorisées (ASA) : se réinventer ou disparaître - Publié en octobre, 380 vues
- Avis d'expert - Jean-Marc Tacnet : « Il faut prendre du recul avec les analyses coût-bénéfice » - Publié en décembre, 90 vues

A noter que l'article long : « Comment définir un système d'endiguement », publié en janvier 2019, est encore l'article le plus lu en 2020 (740 visites supplémentaires en 2020).

### → Gestion du carnet d'adresse des gestionnaires

La mise en réseau des gestionnaires passe par la gestion et la mise à jour permanente d'un carnet d'adresse des gestionnaires, ainsi que de leurs partenaires techniques et financiers. Plus de 1750 contacts y sont référencés, soit une augmentation de 75% par rapport à 2019 !

### → Faire connaître l'Association

La communication destinée à faire connaître l'Association et ses activités est importante, et poursuit la dynamique engagée ces dernières années.

#### ❖ **Suivez-nous sur LinkedIn !**

Une page LinkedIn permettant la diffusion des productions, journées techniques et des informations concernant l'association a été créée cette année. Fin 2020, plus de 200 personnes s'y étaient abonnées.

#### ❖ **L'Association, référente pour les universitaires**

Les universitaires montrent un intérêt croissant pour France Dignes. L'intérêt porté au SIRS Dignes, la formation annuelle réalisée par France Dignes à Vienne pour la licence professionnelle MAEP ou encore les discussions qui ont pu naître autour du SIRS avec l'université de Lorraine en sont de bons exemples.

L'Association est de plus en plus interrogée afin d'apporter des connaissances réglementaires et techniques, lors de la rédaction de mémoires, de thèses, ou de projets de recherche. Plusieurs échanges et rendez-vous ont eu lieu à ce titre tout au long de l'année.

#### ❖ **L'Association, interviewée par les journalistes**

L'association est régulièrement sollicitée par les journalistes, que ce soit ses salariés en tant que spécialistes dans le domaine des digues et des réglementations liées, ou son Président pour son témoignage. Cela démontre la pertinence de l'Association et sa reconnaissance !

Ainsi, en novembre, le Président ENGRAND a été interviewé pour un article dans le cadre de la publication du numéro des **Cahiers d'administration** (le journal du corps préfectoral et des hauts-fonctionnaires du ministère de l'Intérieur) consacré à la prévention et à la gestion des risques majeurs.

France Dignes a également contribué à un article pour le Livret de l'EP Loire '[Intégration environnementale des infrastructures de protection contre les inondations](#)', ainsi qu'au [magazine de l'ingénierie territoriale d'octobre 2020 « Routes et mobilités »](#).

#### ❖ **Documents de communication**

Cette année 2020, deux bannières de présentation ont été créées afin d'avoir une meilleure visibilité lors de nos événements ou ceux de nos partenaires, faciles à transporter et mettre en place.

La première concerne l'association, l'autre le SIRS. Elles ont pu être présentées lors de la journée technique 'Dignes au jour le jour' en septembre 2020 à Grenoble.

# SIRSDIGUES V2

LOGICIEL MÉTIER COOPÉRATIF POUR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DES DIGUES

**Le SIRS® Dignes V2 est un logiciel métier coopératif développé par France Dignes.** C'est un logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, couvrant : bases de données, bases documentaires et cartographies interactives, ainsi qu'une application mobile. Il a été développé par et pour les professionnels dans l'objectif de constituer et pérenniser les données relatives aux systèmes d'endiguement, afin de répondre aux obligations techniques et réglementaires de la profession.

**SIRS : Système d'Info Réseau à Information spatiale**

**UN LOGICIEL AU SERVICE DU GESTIONNAIRE**  
UN OUTIL INDISPENSABLE ET UNIQUE  
\* accessible par tous les acteurs du système d'endiguement.

**LES OBJECTIFS**

- **Relativité et territorialité :**
  - Interopérabilité inter-projet, inter-projet
  - Travail des données relatives aux données d'endiguement et de maintenance
- **Pérennité et pérennité :**
  - Durée de validité longue
  - Données spatiales facilement exploitables
- **Répondre aux besoins professionnels de gestionnaires :**
  - Maintenance, programmation et suivi de travaux, obligations réglementaires, aide à la décision, exploitation...
- **Exploiter et valoriser :**
  - Opérativité, hébergement, compatibilité
  - Sécurité et gestion rigoureuse des informations
  - Mise en forme et création de rapports

**FRANCE DIGUES ET LE SUivi DU PROJET**

- Constitution des données et mise au point des données, travaux, travaux
- Mise en œuvre des acteurs
- Suivi de projets existants

**LA GESTION DE LA MAINTIENANCE**

- Travail de gestion et de suivi de projets
- Gestion des données relatives aux obligations réglementaires, aide à la décision, exploitation...

**UN LOGICIEL EN CONSTANTE ÉVOLUTION**

- **Évolutions :**
  - Développement de nouvelles fonctionnalités
  - Développement de nouvelles fonctionnalités
  - Développement de nouvelles fonctionnalités
- **Évolutions :**
  - Développement de nouvelles fonctionnalités
  - Développement de nouvelles fonctionnalités
  - Développement de nouvelles fonctionnalités

Téléchargez le SIRS !  
<http://sirs-dignes.info/>

**ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES**

# FRANCE DIGUES

LES DIGUES EN RÉSEAU

**L'association France Dignes rassemble depuis 2013 des professionnels de digues de toute la France dans un réseau permanent d'échanges leurs savoir-faire et expériences, de partager leurs questionnements et problématiques liés à la gestion des digues, et de développer leurs connaissances.**

**France Dignes, c'est aussi un regard technique et réglementaire aux professionnels et un accompagnement pour la mise en œuvre de leurs missions. L'association les représente auprès de divers interlocuteurs, dont l'État, afin que les réalités de terrain soient mieux comprises et prises en compte.**

**UNE VILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**

- Un travail des données relatives au régime des digues et à l'entretien, à l'exploitation, à la participation aux travaux de maintenance de la structure des digues
- Un suivi des données relatives au régime des digues et à l'entretien, à l'exploitation, à la participation aux travaux de maintenance de la structure des digues

**NOS MISSIONS**

- Élaborer les documents de structure et maintenir le SIRS professionnel des gestionnaires de digues autour de 5 axes :
- Renforcer les compétences métiers :
  - Renforcer les pratiques
  - Renforcer les pratiques
- Mettre en œuvre les performances :
  - Mettre en œuvre les performances
  - Mettre en œuvre les performances
- Représenter la profession :
  - Représenter la profession
  - Représenter la profession
- Assurer les performances :
  - Assurer les performances
  - Assurer les performances
- Former les professionnels :
  - Former les professionnels
  - Former les professionnels

**NOS OUTILS**

**UN RESEAU**

- Un réseau de plus de 70 structures professionnelles, soit plus de 270000 les digues gérées !
- Un réseau de plus de 70 structures professionnelles, soit plus de 270000 les digues gérées !

**DES ANNÉES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

- C'est à travers un an, organisé et réalisé en fonction des besoins des professionnels, des digues par des professionnels
- Un moment consacré à l'échange, de formation et d'information

**DES EXPERTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

- La contribution à la réalisation de la carte nationale des digues et à l'exploitation de données
- La participation de professionnels et d'experts reconnus, reconnus et reconnus

**DES OUTILS ET MÉTHODES MÉTIERS**

- La mise en œuvre de nouvelles méthodes de gestion des digues, à l'aide de ces données
- La contribution à la réalisation de la carte nationale des digues et à l'exploitation de données

**UN LOGICIEL : SIRSDIGUES**

- Un logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, couvrant : bases de données, bases documentaires et cartographies interactives
- La contribution à la réalisation de la carte nationale des digues et à l'exploitation de données

**DES PARTENAIRES**

- **État**
- **Associations**
- **Associations**

**POURQUOI ADHÉRER ?**

Devenir membre de France Dignes, c'est bénéficier :

- d'un accès technique et réglementaire
- de données et de données relatives aux digues et à l'entretien, à l'exploitation, à la participation aux travaux de maintenance de la structure des digues
- d'un accès technique et réglementaire
- d'un accès technique et réglementaire
- d'un accès technique et réglementaire

**POUR EN SAVOIR +**  
[www.france-dignes.fr](http://www.france-dignes.fr)

**ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES**

## ACTION 3 : Journées techniques et formations

### Journée technique : Dignes au Jour le Jour



**Quand ?** 24 et 25 septembre 2020

**Où ?** Grenoble (38)

**Qui ?** L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, en partenariat avec le département de l'Isère et le SYMBHI.

**Coût ?** Gratuit pour les adhérents et au tarif de 150 ou 200 euros pour les non adhérents.

#### **Programme ?**

**Intervenants :** Fabien MULYK, Vice-Président du CD38 et président du SYMBHI ; Karine AVERSENG, Service de contrôle des Ouvrages Hydrauliques, DREAL AURA ; Séverine CHARDES, SYMADREM ; Julien NIVOU, SMRD ; Christophe GUAY, CISALB et Emmanuel RENOU, SM3A ; Emmanuel GUILMIN, Arche Agglo ; Patrick ARGENTIER, SYMBHI ; Véronique PLATZ, SYMBHI.

**Thématiques :** Concrètement, quel est le quotidien du gestionnaire de digues ? Lors de cette journée, nous aborderons les tâches administratives et de terrain de routine du gestionnaire en termes d'entretien et de gestion des ouvrages (travaux conservatoires ou d'urgence), de surveillance (consignes), d'obligations réglementaire (visites techniques, rapports de surveillance, etc.), avec des retours d'expériences sur l'organisation des équipes (équipe garde digues ? ingénierie en interne ?) et des contraintes. La journée de terrain s'attardera davantage sur la gestion de la végétation.

**Nombre de participants ?** 82 personnes (55 Adhérents) – Capacité max de la salle en raison des dispositions COVID (plus d'une 30aine de refus)

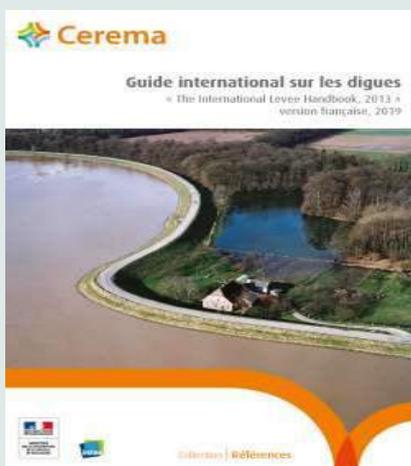
#### **Conclusion ?**

Cette journée était avant tout un grand rendez-vous, après des mois de confinement et de distance... et avant de replonger dans une nouvelle période de restrictions sanitaires. Les gestionnaires ont beaucoup apprécié de pouvoir échanger, en salle et sur le terrain, sur leurs pratiques quotidiennes. En effet, le métier de gestionnaire est très complet, et les interventions ont mis en évidence la diversité des missions, leurs caractères routiniers et anticipables ou au contraire ponctuels et spontanés. Il s'agissait de mieux cerner les missions et leur cadre, pour mieux anticiper les tâches chronophages ou réfléchir à l'organisation de son équipe.

Le lendemain sur le terrain, le SYMBHI nous a présenté sa gestion de la végétation, sur différents sites où les stratégies et les interventions ont été adaptées au contexte et à l'historique des lieux.

## Journée technique : ILH Version Française :

### Le guide international sur les Digues



**Quand ?** 26 novembre 2020

**Où ?** Visioconférence

**Qui ?** L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, appuyée par le CEREMA

**Coût ?** Gratuit

#### **Programme ?**

**Intervenants :** Sébastien DUPRAY, Cerema ; Michel PINHAS, SYMBHI ; Sébastien PATOUILLARD, Centre Val de Loire ; Thibaut MALLET, SYMADREM ; Rémy TOURMENT, INRAE ; Yann DENIAUD, Cerema ; Bruno BEULLAC, INRAE ; Guillaume VEYLON, INRAE ; Edouard DURAND, Cerema.

**Thématiques :** Le guide ILH (International Levee Handbook), réalisé par un consortium d'experts de France, USA, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas et Allemagne, est l'unique document traitant de l'ensemble des sujets techniques relatifs aux digues dans un ouvrage structuré et cohérent. C'est donc un ouvrage indispensable au gestionnaire de digues et aux prestataires intervenant dans le domaine, car c'est une véritable porte d'entrée à l'approfondissement des problématiques liées aux digues.

Paru fin 2019 en version Française, l'objet de cette journée est de présenter son contenu et de donner aux participants les clefs de sa lecture, en faisant intervenir des experts ayant contribué à la rédaction du guide, et en s'appuyant sur des exemples concrets d'usage du guide, présentés par des gestionnaires.

**Nombre de participants ?** 201 personnes (81 adhérents)

#### **Conclusion ?**

Notre première journée technique entièrement en visioconférence a permis de présenter le contenu du guide ILH et d'en donner les clefs de lecture. Présenté par des experts et gestionnaires ayant participé à la rédaction et à la traduction du guide, la journée a mis en évidence le caractère intemporel de l'ouvrage en faisant une référence. France Dignes a complété cette journée par la production d'une 'Bibliographie du gestionnaire'. Le [REPLAY de la journée](#) est disponible sur notre site internet.

## Journée technique : Eléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement



**Quand ?** 09 mars 2021 (programme d'actions 2020 – reporté pour cause COVID)

**Où ?** Visioconférence

**Qui ?** L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes.

**Coût ?** Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 ou 150 euros pour les non adhérents.

### **Programme ?**

Intervenants : Rémy TOURMENT, INRAE ; Emmanuel RENOU, SM3A ; Benjamin MORASSI, Troyes Champagne Métropole ; Virginie FOUILLART, Entente Oise-Aisne ; Anne GANGLOFF, CCDSP ; Bruno BEULLAC, INRAE ; Hélène CHITRY et Xavier CARON, DGPR – PoNSOH ; Christine NAVARRO, Juriste SCE ; Magali ROUGE, CD66 ; REX CISALB ; Anne-Laure MOREAU, CEPRI.

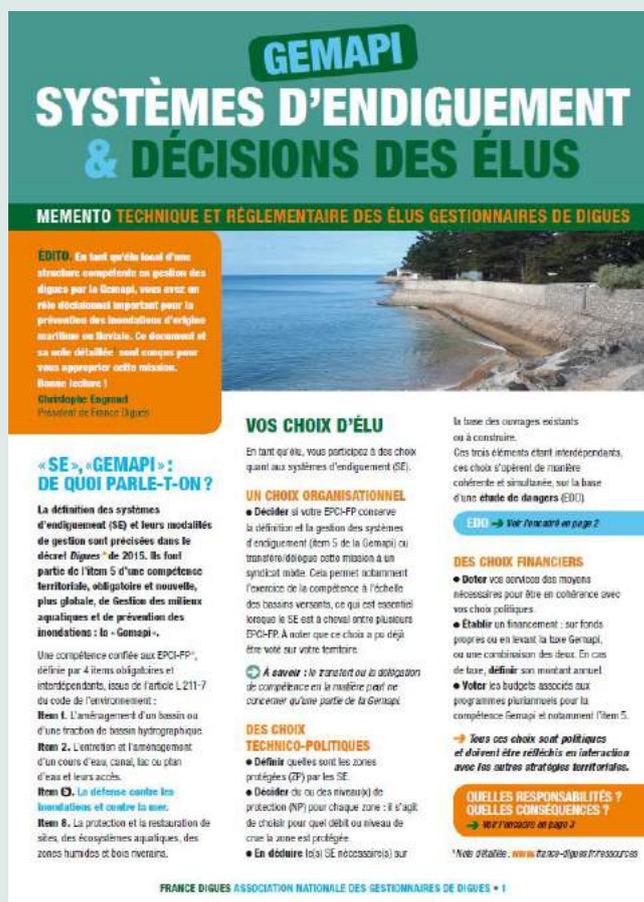
### Thématiques :

Cette journée fera le point sur les retours d'expérience de déclaration de systèmes d'endiguements et de réalisation d'EDD, en focalisant sur les choix stratégiques réalisés par les gestionnaires : Quels ouvrages peuvent être inclus dans un système d'endiguement ? Où et quand faire une EDD ? Quel niveau de protection afficher et quelle stratégie foncière adopter ? Le guide France Dignes sur les conventions et transferts juridiques des ouvrages sera également présenté.

**Nombre de participants ?** plus de 120 inscrits lors de la rédaction du présent rapport d'activité

## Être élu d'une structure gestionnaire de digues

⇒ Réalisation d'une plaquette et d'une note détaillée



### Détails

France Dignes devait proposer en 2020 une ½ journée d'acculturation pour les nouveaux élus. Cette journée a été annulée en raison du report des élections municipales qui ont, par rebond, retardé les nominations dans les différentes structures gestionnaires de digues. A la place, France Dignes a réalisé en 2020, avec la mobilisation de ses adhérents, une [plaquette synthétique](#) (extrait ci-dessus) à destination des élus pour leur donner, en un coup d'œil, une vision globale de leur rôle et de l'importance de leurs décisions dans le domaine des systèmes d'endiguement. Celle-ci s'accompagne d'une [note technique détaillée](#) : synthèse et éclairage sur les notions techniques et réglementaires liées aux systèmes d'endiguement.

La réglementation liée à la prévention des inondations, et plus précisément celle liée aux systèmes d'endiguements, a beaucoup évolué ces dernières années, notamment avec l'avènement de la compétence GEMAPI en 2014. Le « décret digues » de 2015, qui clarifie les rôles et responsabilités des gestionnaires de systèmes d'endiguements, a subi divers ajustements qui ont bousculé une partie de l'organisation que les titulaires de la compétence avaient mis en place. Cette nouvelle réglementation et ses ajustements ont amené à la création de nouvelles structures ou à la réorganisation de structures existantes, et ont conduit à un important besoin d'appropriation des nouvelles règles.

## → Autres journées

France Dignes est régulièrement sollicitée par ses partenaires pour une intervention, un appui ou une collaboration à l'organisation de journées techniques ou d'évènements. Cette année 2020 a été bouleversée par la pandémie, mais l'association a néanmoins pu intervenir au sein de différents évènements (en présentiel, puis en visio-conférence).

### ❖ **Journée « Intégration environnementale des infrastructures de protection contre les inondations » – EP Loire**

Intervention en visioconférence de Perrine BROUST dans le cadre de la [semaine de REV2020](#) organisée par l'EP Loire, dont le but est la restitution et les témoignages sur et hors du bassin de la Loire et de ses affluents.

### ❖ **13ème édition des IRISES d'Idéal Connaissance**

IdealCO, le Réseau Risques, le Ministère de la Transition Ecologique et l'EPTB Seine Grands Lacs ont organisé le 9 et 10 décembre derniers la [13ème édition des Irisés](#). Les Irisés : tous les ans, un Forum d'Information sur les Risques Majeurs pour mieux prévenir et sensibiliser aux risques majeurs dans les collectivités.

France Dignes a participé à la 1ère plénière du forum concernant l'approche globale du risque et les moyens pour y parvenir. Ces échanges ont permis la présentation de l'association à plus de 140 spectateurs présents, et d'expliquer ses rôles/objectifs et outils afin d'accompagner les gestionnaires dans leurs tâches quotidiennes.

### ❖ **Groupe de travail Systèmes d'Endiguement Isère**

Intervention à 2 voix avec Christine NAVARRO pour présenter le guide « Mise à disposition d'ouvrages » et questions réponses nourries, suite à l'exposé qui a beaucoup intéressé.

### ❖ **Report : FLOODrisk - 4ème conférence européenne sur la gestion des risques d'inondation**

Science et pratique pour un avenir incertain – initialement prévu à Budapest aout/sept 2020.

[FLOODrisk 2020](#) aura lieu en 2021... l'évènement a été reporté du 21 au 25 juin 2021 en visioconférence.

"La gestion des risques d'inondation est par définition une question d'incertitude. Les inondations se produisent assez souvent, mais le moment et le lieu des inondations sont incertains, de même que la réaction de la société. Mais les concepts et les méthodes d'analyse et de gestion des risques d'inondation sont progressivement adaptés pour faire face à ce type d'incertitude.

Ce défi de l'innovation scientifique et de l'adaptation pratique est trop grand pour la génération actuelle de scientifiques et de praticiens. FLOODrisk2020 s'engage donc à attirer, coacher et écouter la prochaine génération de scientifiques et de praticiens qui assureront la pérennité de nos méthodes de recherche et contribueront à améliorer nos pratiques de gestion des risques d'inondation afin de mieux faire face à une incertitude profonde."

## → Formations et partenariats

### ❖ Partenariats

En 2020, les partenariats actés les années précédentes avec AgroParisTech, l'École des Ponts, IDEAL Connaissances ont permis de continuer le travail de recensement et de diffusion des formations existantes pouvant répondre aux besoins de nos adhérents, et plus largement, des gestionnaires de digues. France Dignes intervient auprès des organismes formateurs pour affiner et faire évoluer les programmes afin de mieux répondre aux attentes des gestionnaires.

Ces partenariats permettent une meilleure visibilité des offres de formations existantes dans le milieu des digues et d'obtenir des prix avantageux pour nos adhérents.

Fin 2020 de nombreuses pistes ont été abordées dont notamment une discussion avec l'OIEau qui devrait aboutir en 2021 à un nouveau partenariat.



## ACTION 4 : Veille technique et réglementaire

### → Veille réglementaire

Le rôle de France Dignes dans la veille réglementaire est important, notamment dans le contexte actuel de mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** et d'évolution constante de la législation (décrets, amendements, arrêtés etc.).

France Dignes est régulièrement contactée par ses adhérents ou ses partenaires au sujet de ces textes et de leur application ; l'Association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents. L'Association est en effet un lieu de propositions et de débats contradictoires, permettant de faire valoir les attentes des gestionnaires au niveau national et de peser dans l'élaboration de la réglementation qui s'impose aux digues.

France Dignes est un interlocuteur des services de l'État et a pour objectif d'être la voix des gestionnaires et de faire remonter vos remarques et attentes quant à la réglementation en vigueur. Ainsi, la DGPR nous consulte régulièrement dans le cadre de ses projets de textes, notre rôle étant de faire des retours terrain sur les conséquences qu'auraient l'application de ces textes, de proposer leur évolution, adaptation, ou le cas échéant leur retrait.

Cette année, nos principales interventions et communications ont porté sur :

#### ❖ **Projet de décret 'petits ouvrages' – sans suite**

Nous avons ainsi été consultés entre février et juin 2020 par la DGPR pour échanger sur un projet de texte qui avait pour objectif :

1. De simplifier et alléger l'EDD pour les systèmes d'endiguement sans enjeux humains
2. D'élargir les critères permettant la régularisation simplifiée des systèmes d'endiguements
  - a. Pour les systèmes d'endiguement essentiellement composés d'ouvrages contributifs non déjà classés digues
  - b. Pour les systèmes d'endiguement composés d'ouvrages établis et non uniquement autorisés

France Dignes a donc sollicité les membres de son groupe de travail EDD, et a également échangé avec ses associations partenaires (Cepri, ANEB, FNCCR).

**Pour l'instant, suite aux échanges avec les partenaires puis avec les élus, les services de l'Etat ont renoncé à ces décrets**, notamment car la demande politique n'était pas assez importante, pour éviter un changement des textes, et en raison des délais peu compatibles avec la fin des autorisations simplifiées.

Pour information, l'avis émis par France Dignes :

1. **Simplification de l'EDD sans enjeux humains** : avis défavorable. France Dignes a fait remonter le fait qu'un tel classement ne présentait pas de plus-value, car le gestionnaire peut d'ores et déjà gérer un ouvrage ne générant pas de sur-aléa sans l'intégrer

à un système d'endiguement. La proposition entraînerait donc des coûts et délais supplémentaires, ainsi qu'un risque de pressions politiques sur les élus. Nous avons également souligné que l'attente des gestionnaires porte sur l'allégement des démarches pour les SE ne protégeant que peu de personnes (anciennes classe D, cf. ci-après)

2. **Elargissement des critères permettant la régularisation simplifiée des SE** : avis favorable sous conditions :

- Que les ouvrages concernés supposent un risque de sur-aléa en cas de défaillance.
- Que les définitions d'ouvrage 'contributif' et d'ouvrage 'établi' soient claires et officielles, et que les documents faisant preuve de cet état soient précisés.
- Que le gestionnaire reste bien à l'initiative du classement de ces ouvrages et de la demande de leur mise à disposition.
- Qu'un report de délais soit envisageable pour le dépôt des SE correspondants.

#### ❖ **Digues de l'Etat et gestion jusqu'en 2024**

France Dignes a reçu plusieurs questions concernant les digues domaniales, leur définition, destination, antériorité et classement. Les questions portent également sur leur devenir et ce qui peut être négocié par les gestionnaires avant de les récupérer en 2024. Dans quel état ?

#### Digues domaniales : définition couramment acceptée

- Propriété Etat (même si ce dernier n'est pas gestionnaire : VNF, CNR)
- Construit en tant que digue (et non ouvrage par destination)

#### Quels ouvrages peuvent être gérés par l'Etat jusqu'en 2024 ?

Depuis le 01/01/2018 : la compétence a été transférée en totalité aux EPCI, ce sont donc les EPCI (ou syndicats) qui sont compétents sur les digues de l'Etat. Ce dernier agissant POUR LE COMPTE DE l'EPCI jusqu'au 28/02/2024 au plus tard, dans le cadre d'une convention de gestion. Les charges ainsi transférées font l'objet d'une compensation jusqu'en 2024. Pendant cette période transitoire, le **financement des travaux** de mise en conformité des ouvrages avec les exigences réglementaires et légales, ou, le cas échéant, la neutralisation des ouvrages, incombe à l'Etat (Article 59-IV de la loi 2014-58 MAPTAM du 27 janvier 2014 consolidée).

**Question posée par France Dignes à la DGPR** : Est-ce que l'Etat assure aussi la gestion de ses ouvrages par destination et/ou contributifs (exemples : canaux de navigation jouant un rôle de protection contre les inondations) ou seulement pour les ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations ?

⇒ **Réponse DGPR** : *Les digues domaniales que l'Etat continue de gérer pour le compte du gémapien conformément aux dispositions de l'article 59-IV de la loi MAPTAM sont **uniquement les ouvrages qui ont été conçus dès le départ en tant qu'ouvrages de prévention des inondations** (environ 150). Les ouvrages devenus par la suite « multifonctions », notamment après qu'un classement selon la rubrique 3.2.6.0. à la suite du décret du 11 décembre 2007 a reconnu leur fonctionnalité de « digue par destination », ne sont pas concernés. Ces ouvrages restent pour autant réutilisables gratuitement par le gémapien en tant qu'ouvrages « contributifs » au sens du II de l'article L. 566-12-1 du code de l'environnement, moyennant une convention avec le propriétaire premier.*

❖ **INFO : Dossiers Loi sur l'eau : La nouvelle nomenclature IOTA allège les procédures des projets en faveur de l'environnement**

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration (ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques) a été modifiée le 30/06/2020 et entre en vigueur le 1er septembre 2020. Notamment, une nouvelle rubrique déclarative (3550) est créée pour la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques. Elle permet un allègement de la procédure pour certains projets en faveur de l'environnement : la réalisation de projets visant la reconquête de la qualité de milieux aquatiques, nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau, est ainsi facilitée. La procédure applicable aux porteurs de projet est allégée.

→ Veille réglementaire : guides et ouvrages produits par France Dignes

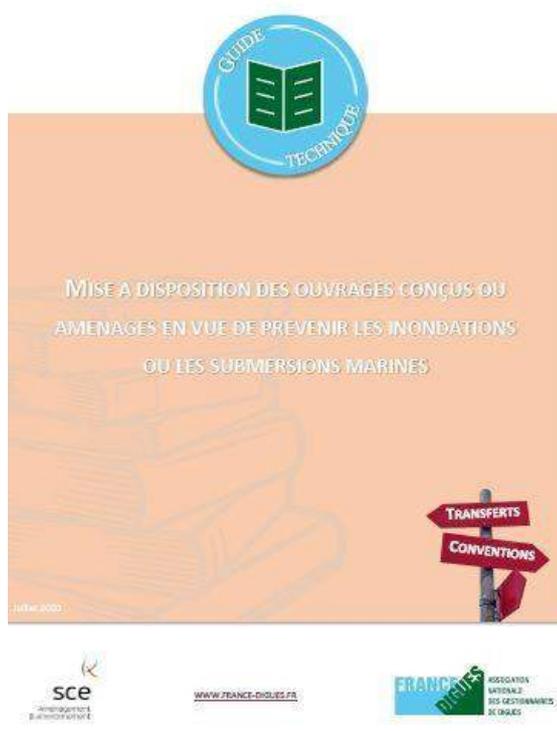
❖ **Guide France Dignes : Mise à disposition d'ouvrages - transferts et conventions**

Après 1 an de travail, d'échanges avec des juristes et les services de la DGPR, le guide [« Mise à dispositions d'ouvrages – transferts et conventions »](#) est paru en juillet 2020. Tout d'abord

réservé en exclusivité aux adhérents de France Dignes, le guide maintenant disponible pour tous !

Fréquemment questionnée sur la mise en place de conventions, sur les modalités de transfert, la mise à disposition de leurs ouvrages, etc., France Dignes a engagé la rédaction d'un ouvrage explicatif synthétique pour répondre aux questions « *Quand mes ouvrages sont-ils mis à disposition ? Quand faire un PV et quand conventionner ? Dans quels cas recourir à la servitude 'MAPTAM' ? Et les ouvrages multi-usages ?* »

Le guide « Mise à disposition d'ouvrages - Transferts et Conventions », rédigé par France Dignes et Christine Navarro (SCE), a pour vocation de clarifier les cas où PV, servitudes ou conventions sont nécessaires, de permettre au gestionnaire de savoir quelle convention correspond à quelle situation, et de proposer un canevas pour la rédaction de cette dernière.

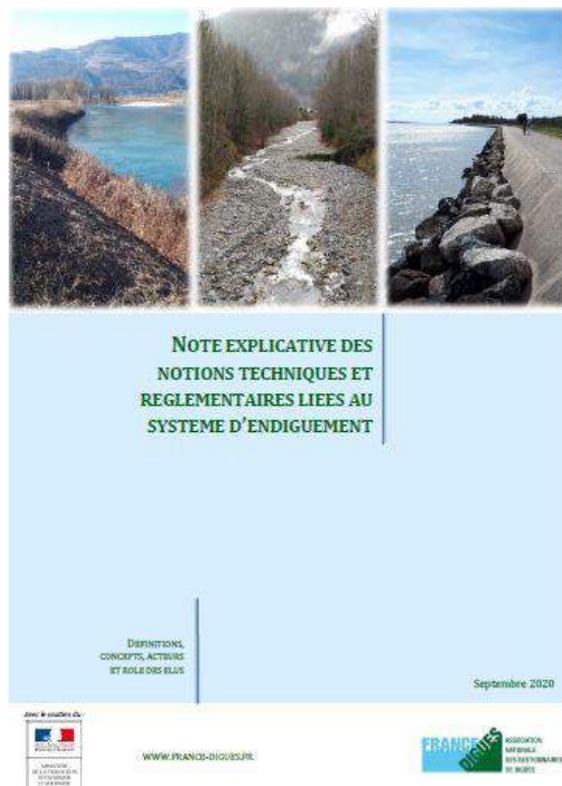


Relu et validé par les services PoNSOH de la DGPR, ce guide est une référence pour les gestionnaires et les services instructeurs.

### ❖ Note explicative des notions techniques et réglementaires liées au Système d'endiguement – Acculturation des élus

Suite aux élections, il est important que les élus s'approprient rapidement le sujet complexe de la gestion des digues. Ainsi, France Dignes, épaulée par ses adhérents et partenaires, a réalisé des outils permettant aux gestionnaires d'introduire rapidement cette thématique auprès des nouveaux arrivants, et pour les élus déjà en place, de faire le point suite aux nombreuses évolutions réglementaires vécues dernièrement :

- **Note technique détaillée** : cette note recense les éléments de contexte techniques et réglementaires des systèmes d'endiguement. Un chapitre important est consacré au rôle des élus.
- **Plaquette synthétique destinée aux élus** : document graphique et rapidement accessible, ciblé sur le rôle des élus, pour s'approprier les principaux points de la gestion des digues en un coup d'œil !



### → Veille Technique

#### ❖ Banque documentaire : CCTP et conventions

Dans son rôle de mise en réseau et d'apport de connaissances, France Dignes collecte les différentes conventions (GEMAPI, mise à disposition, superposition...) ainsi que les CCTP les plus courants (VTA, Travaux courants, Végétation, etc.) relatifs à la gestion des digues afin de créer une banque de documents et un tableau de synthèse (CCTP) accessibles à tous nos adhérents.

Ce tableau permet d'identifier, pour chaque CCTP : sa thématique, ses spécificités (politique, territoriale, etc.) et surtout un contact (mail et/ou téléphone) vers une personne référente du dossier. Nous estimons en effet qu'il est contre-productif voire risqué de diffuser des CCTP directement : une discussion préalable s'impose, afin d'obtenir des informations sur les particularités et limites du CCTP.

Nous proposons aussi une vingtaine d'exemples de conventions et autorisations (mise à disposition, réseau, superposition d'affectations etc.) anonymisées ainsi qu'un tableau de synthèse permettant un état des lieux rapide des documents disponibles.

Cette banque documentaire a été complétée tout au long de l'année et agréementée d'un ensemble de CCTP classés par type d'usage, disponible, sur demande, pour l'ensemble des adhérents.

### ❖ **Etat des lieux : EDD et demande d'autorisation**

L'Association a lancé en 2020, un état des lieux d'avancement des EDD (en cours, déposées version 2017 / 2019) et des déposes de demande d'autorisation en sollicitant ses adhérents.

Ce travail a permis de produire des statistiques relatives à ces documents afin d'appuyer nos demandes auprès de l'état, mais aussi d'améliorer notre connaissance en la matière afin de répondre au mieux aux questions et besoins de retours d'expériences de nos adhérents.

### ❖ **Note stratégique : supprimer les contraintes latérales des cours d'eau pour restaurer les continuités écologiques – connaissances et REX.**

Cette note stratégique, réalisée par l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>) et à laquelle France Dignes a contribué, propose aux collectivités d'adopter une vision globale pour développer des projets de restauration ambitieux, associant les enjeux de bon fonctionnement hydraulique et hydromorphologique, aux enjeux écologiques et socio-économiques. [Télécharger la note stratégique.](#)

### ❖ **Polder2C's**

France Dignes a apporté son soutien au projet INTERREG Polder2C's visant à améliorer la zone 2 Mers (Angleterre/France/Belgique/Pays Bas) aux effets du changement climatique, et notamment augmentation des niveaux marins. Ce projet prévoit entre-autre de tester les infrastructures anti-inondation et les réactions d'urgence associées. Il utilisera le véritable « laboratoire vivant » constitué par des polders aux Pays-Bas et en Belgique, où le projet pourra profiter d'anciennes digues devenues inutiles pour réaliser des essais « techniques » relatifs à la conception, gestion et entretien des digues, mais également des exercices grandeur nature de « réaction d'urgence - emergency response » en cas de rupture de digue.

### ❖ **Mise en ligne de ressources**

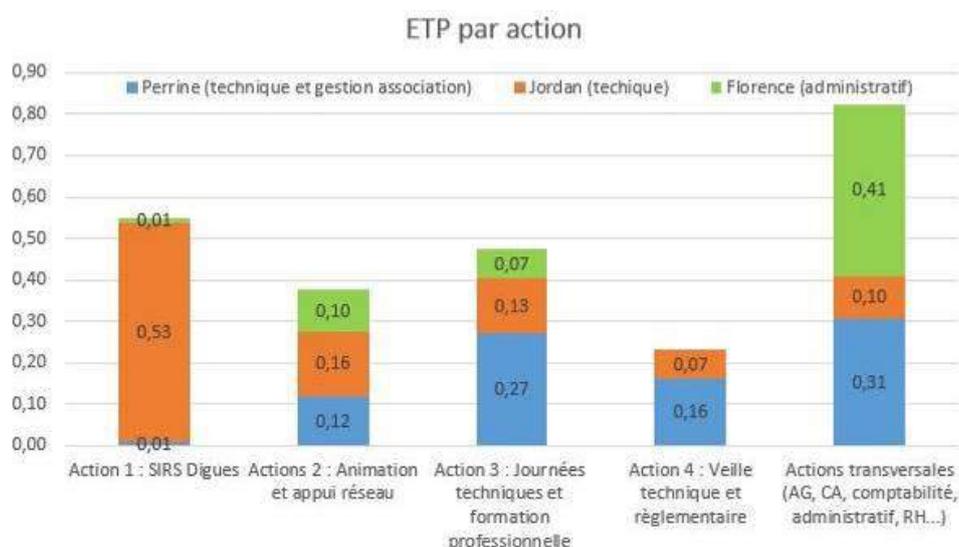
France Dignes relaye sur son site internet, tout au long de l'année, l'ensemble des documents, guide, mémoire technique qui lui sont communiqués ou ceux trouvés lors de recherches. Ces documents sont disponibles dans la page « ressources » du site internet pour l'ensemble des adhérents de l'association. En 2020 ce sont plus de 40 nouvelles ressources qui ont été ajoutées pour un ensemble documentaire riche de près de 200 références ciblées sur les systèmes d'endiguements.

## BILAN et répartition du temps de travail par action

Cette année 2020 a été très particulière, en raison de la pandémie qui a bouleversé les activités de l'association. Néanmoins, en se réinventant et en proposant de nouveaux formats à nos JT ou la rédaction de notes et la participation à de nombreux échanges en visio-conférence, France Dignes a su rebondir et nos actions ont pu être menées à bien.

L'association dispose de 3 salariés, représentant 2.5 ETP.

- 55% d'un ETP est consacré au **SIRS**, notamment assuré par Jordan. Ce temps de travail mutualisé profite à tous les utilisateurs du SIRS.
- L'animation réseau occupe 38% d'un ETP, répartis entre les salariés (Perrine : interventions, réponses aux questions sur l'association et veille journalistique ; Jordan : gestion et alimentation du site internet ; Florence : gestion des adhésions et de la base de contacts).
- Les **journées techniques** (près de 50% d'ETP) sont principalement portées par Perrine. Cette année seules 2 journées ont pu avoir lieu, mais il était très chronophage de s'adapter aux conditions sanitaires. La production d'une plaquette et d'une note, assumées par Jordan, ont remplacé une des journées. Florence contribue à l'organisation logistique des événements, puis émet les devis, factures et attestations.
- La **veille technique et réglementaire** correspond à ¼ d'ETP. Perrine est très sollicitée pour des questions réglementaires et s'est beaucoup investie dans la rédaction du guide 'transfert et conventions'. Jordan assure la veille technique de France Dignes et le recensement des convention, CCTP et avancement des EDD.
- Les **actions transversales** prennent plus de 80% d'ETP, porté principalement par Florence : tâches administratives et comptables (facturation, suivi comptable et rapprochements, paies). La mise en place de Chorus Pro, d'un suivi de trésorerie et la prise en main du logiciel comptable ont été des tâches importantes. Elle intervient aussi pour la rédaction des compte-rendu des CA et AG. Perrine organise et anime les réunions statutaires (CA, AG), et est en charge de la gestion de l'association (subventions, comptabilités en appui de Florence, budget et suivi, gestion RH...). Jordan couvre les besoins logistiques de l'association, et a assuré un appui aux tâches administratives, étant le salarié le plus en présentiel à France Dignes cette année.



## Programme d'actions : Quels projets pour l'année 2021 ?

### SIRS Dignes V2



Les objectifs pour 2021 sont plus ou moins les mêmes que l'année 2020, puisqu'il s'agit d'assurer aux utilisateurs un logiciel maintenu, fiable et intégrant les évolutions techniques et réglementaires liées à la gestion des digues.

Les enjeux de formation sont importants : de nombreuses structures nous ont rejoint ou souhaitent nous rejoindre afin d'être formés au logiciel, il va donc falloir répondre à cette demande croissante.

L'enjeu est également, dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI et d'une réglementation toujours très mouvante, de faire connaître le logiciel afin qu'il devienne un outil incontournable du gestionnaire de digues et surtout qu'il s'adapte au mieux à cette mouvance perpétuelle de la réglementation impliquant des besoins nouveaux toujours plus précis.

→ Continuer le développement du SIRS

Le SIRS est en perpétuelle évolution afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins des gestionnaires. C'est là toute la force du logiciel : **développé pour et par les gestionnaires de digues, sans intérêt ou stratégie commerciale**, le SIRS Dignes s'adapte aux besoins des gestionnaires et se veut réactif aux évolutions techniques et réglementaires.

#### ❖ Module d'évaluation de la performance des digues

Décrit dans l'action 1 du rapport d'activité 2020, ce projet d'outil normalisé, simplifié et dédié au diagnostic des digues, a été réfléchi avec l'INRAE.

Pour 2021, l'INRAE a obtenu le financement pour un recrutement d'un ingénieur afin de réaliser une première ébauche informatique de l'outil. Il faudra néanmoins travailler à la formalisation d'un modèle qui assemblera ce qui a été fait et qui fera le point sur ce qui manque. Ce modèle permettra la mise en place d'un cahier des charges précis afin de pouvoir connaître le coût du module pour ensuite se lancer dans la recherche de financements.

Ce projet tient à cœur à l'INRAE qui travaille au développement d'un tel module depuis plus de 10 ans. France Dignes assistera au mieux l'INRAE dans ses démarches et réflexions notamment en ce qui concerne les données SIRS et l'adaptation du modèle au logiciel.

#### ❖ Projet CARDignes/SIRS

Le Cerema, grâce à ses différentes équipes, projette de produire un outil viable et répondant aux exigences de chacun. Pour cela, France Digue s'est engagée à consacrer du temps en aidant le laboratoire de recherche pour la mise à jour de leur outil.

En 2020 le projet n'a pas forcément avancé, mais celui-ci est toujours d'actualité pour 2021.

### ❖ **Module aménagement hydraulique**

Le groupe de travail composé fin 2020, proposera en 2021 un plan de charge afin de faire évoluer simplement et rapidement le SIRS pour qu'il puisse traiter au mieux la saisie, le stockage et l'extraction des données liées au AH (données surfacique et souvent dissociées d'un tronçon d'ouvrage -système de localisation utilisé dans le SIRS-).

En parallèle, ces réflexions alimenteront le groupe de travail travaillant sur la typologie des AH (cf. action 4).

### ❖ **Maintenance adaptative**

#### Nouveau serveur SIRS

L'Association a pour engagement de fournir un outil et des services pérennes et non dommageables. C'est pourquoi, nous réaliserons en 2021 un transfert de notre VPS (Virtual Private Server – hébergeant de nombreuses bases de données d'adhérent) vers un nouveau plus puissant et plus sécurisé (possibilité de sauvegarde quotidienne).

#### Passage sur couchdb 3.1

2021 sera aussi l'occasion de vérifier la compatibilité du SIRS avec la nouvelle instance de couchDB (gestionnaire de base de données) pour ensuite effectuer un passage sur la dernière version de ce dernier.

### ❖ **Evolutions classiques et financements**

France Dignes complète régulièrement un tableau des évolutions SIRS et des demandes remontées par les utilisateurs. Les coûts sont définis avec le développeur. Ce tableau permet de prioriser les évolutions demandées grâce à la mise en place d'un indice de nécessité défini d'un commun accord avec les utilisateurs.

Comme l'AG 2017 l'a acté, les évolutions du SIRS seront financées par des appels à contribution auprès des utilisateurs intéressés par ces dernières. Chacun pourra ainsi se positionner en fonction de ses priorités. Suivant le montant collecté, un nombre plus ou moins important d'évolutions sera réalisé.

Par ailleurs, nous informons chaque année les utilisateurs qu'il est possible d'ajouter des lignes de financement au sein de leurs futurs PAPI, pour l'évolution du SIRS et à minima de ne pas oublier d'inclure une ligne dans leurs budget, si cela est possible.

## → Former les utilisateurs

### ❖ **Formation**

Cette année, nous proposerons deux types de formations utilisateurs :

- Une formation d'initiation au logiciel qui aura lieu le 25 et 26 mars (plus d'une vingtaine de structure attendues) et qui sera potentiellement renouvelée à l'automne en fonction des demandes :
  - Contextualisation du logiciel

- Comprendre l'architecture et les objectifs du SIRS Dignes
- Initiation, premier pas sur l'outil : comprendre ses fonctionnalités primaires
- Présentation de l'aspect cartographique, base de données
- Créer sa première base
- Présentation et utilisation de l'outil mobile
- Une formation de perfectionnement, pour les utilisateurs déjà aguerris, qui aura lieu en juin (ou avant si une demande est formulée) :
  - Retour sur l'outil mobile
  - La découverte des modules
  - Zoom sur l'extraction des données
  - Les nouvelles évolutions, explications et applications concrètes.

Ces formations se dérouleront sur deux jours, probablement à Lyon ou en visioconférence si le contexte sanitaire l'exige.

#### ❖ Formations spécifiques

France Dignes propose également des prestations de formation à la demande avec des tarifs préférentiels pour les adhérents). L'Association se déplace chez l'utilisateur ou procède par visio-conférence, pour le former suivant ses demandes et ses besoins.

En 2021, plusieurs formations sont déjà prévues :

- Formation de Bordeaux Métropole
- Formation de Valence Romans Agglo
- Formation du SDEA et de la Métropole de Strasbourg
- Formation de Nevers
- Formation des bureaux d'études : Veolia, Société du Canal de Provence

#### → Développer des services et supports réservés aux adhérents

Tout au long de l'année, France Dignes produira des supports permettant une meilleure autonomie des utilisateurs du SIRS Dignes. Une partie d'entre eux seront réservés aux adhérents de l'Association.

- Amélioration et mise à jour des documents de formation
- Production de « fiches tutos » selon les besoins et demandes des utilisateurs
- Création de tutoriels vidéo
  - Premiers pas sur le logiciel
  - Conception et modification des tronçons
  - Comment bien remplir une fiche
- Mise à jour des fichiers de nomenclatures en fonction des ajouts faits
- Evolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL

## → Communiquer et promouvoir le SIRS

La communication est un point important pour la pérennisation de l'outil : en effet, en tant qu'outil collaboratif, son utilisation par un maximum de gestionnaires garantit sa pertinence. France Dignes s'attachera donc cette année, comme l'an passé, à présenter l'outil lors de nombreuses occasions :

- Journées techniques et évènements
- Interventions de nos partenaires et adhérents, mais aussi en se rapprochant des DREAL, EPTB, communes, intercommunalité, etc.
- Sur le site internet de France Dignes, dont le nombre de visiteurs est en constante augmentation, et qui devient un relais et point d'accroche non négligeable vers le logiciel.



## Animation du réseau et communication

### → Faire connaître l'Association

Les évolutions de la GEMAPI génèrent un besoin fort, que ce soit pour les néo-gestionnaires ou pour les gestionnaires historiques de digues, d'échanger, de partager leurs expériences, de se rencontrer et de se former. L'Association est particulièrement pertinente pour répondre à ces besoins. Il est donc important de poursuivre les efforts de présentation de l'Association pour que son existence soit de mieux en mieux connue et reconnue.

Ainsi, plusieurs interventions et actions augmentant notre visibilité sont programmées en 2021 :

- Présentation de France Dignes et du SIRS à la licence pro MAEP (Université de Lyon) ;
- Intervention lors de la journée d'information sur les outils fonciers et financiers pour les porteurs de projets GEMAPI organisé par le Département de la Gironde le 26 janvier 2021 ;
- Rédaction et diffusion de notes et guides ;
- Organisation d'une demi-journée d'information des élus sur la gestion des digues et responsabilités afférentes ;
- Participation à 4<sup>ème</sup> conférence européenne sur le risque inondation (FLOODrisk).

Nous répondrons également tout au long de l'année aux sollicitations qui nous seront faites pour intervenir dans toute la France.

### → Animation du site internet

L'animation du site internet est une action indispensable, avec cette année comme objectifs :

- Maintenir l'alimentation et la mise à jour de la **page d'informations réglementaires « les digues »**
- Continuer la parution bimensuelle de la **newsletter**
- Poursuivre la prestation journaliste avec Thibaut LESCUYER :
  - Plusieurs articles longs dans l'année : « Digues domaniales : anticiper leur transfert de gestion » ; « PPRI et EDD, quelles interactions ? » ; « Ruissellement et Aménagements Hydrauliques » ; « Devenir des digues Etat » ; « Erosion du littoral, quels outils de suivi ? »
  - De nombreux articles courts (3 à 4 par mois)
- Favoriser les inscriptions au flux RSS du site <http://www.france-dignes.fr/> pour être informés des nouveautés (inscription en bas de page d'accueil)
- **Dynamiser le forum** en incitant les membres à y contribuer pour qu'un maximum d'échanges aient lieu et ainsi animer le site. Il s'agit de faire du forum une véritable mine d'informations pour les gestionnaires et de permettre à France Dignes de mieux partager les expertises de ses membres.

## Journées techniques et formations

Une journée technique du programme 2020 aura lieu en mars 2021 : **Eléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement** (cf. [détails en ACTION 3](#) du rapport d'activité 2020 ci-dessus).

Journée technique :

Etre élu d'une structure gestionnaire de digues



**Quand ?** 1/2 journée le 15 avril 2021 après-midi

**Où ?** Présentiel sur Paris et visioconférence

**Qui ?** L'animation technique et la logistique seront assurées par France Dignes.

**Coût ?**

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 100€ pour les non adhérents du public
- 150€ pour les non adhérents du privé

### Programme ?

Par la présentation des contours de la compétence GEMAPI, de la réglementation associée, des obligations et responsabilités qui incombent au gestionnaire de systèmes d'endiguements, il s'agit de permettre aux élus de structures gestionnaires de connaître leurs droits, devoirs et responsabilités. En effet, les structures gémapiennes (EPCI ou syndicats) doivent définir leurs systèmes d'endiguements, leurs zones protégées et les niveaux de protection associés. Issus des aller-retours entre les élus et les équipes techniques en charge des études obligatoires, ces choix se traduisent par des responsabilités importantes (niveau d'alerte, évacuation des populations locales, interventions, travaux etc.). Tous ces éléments doivent être rapidement intégrés par les élus, car la définition des systèmes d'endiguement doit être réalisée dans des délais contraints par la loi.

**Outils :** plaquette et note technique réalisés par France Dignes (expliquer/vulgariser les notions techniques et réglementaires liées au système d'endiguement)

**Intervenants :** Services de l'Etat, Juriste, Experts du domaine et retours d'expériences d'Elus en charge de structures gestionnaires

### Public ?

Elus de structures en charge de la gestion de digues et systèmes d'endiguements, gestionnaires ; porteurs de PAPI.

## Journée technique : Gestion de la végétation sur les digues



**Quand ?** une journée en salle et une journée sur le terrain, début juin 2021.

**Où ?** à définir et/ou visio selon contexte sanitaire

**Qui ?** L'animation technique et la logistique seront assurées par France Dignes

**Coût ?**

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé

### **Programme ?**

Les digues constituent souvent le dernier corridor vert/biologique dans les espaces urbanisés. C'est un legs de l'histoire. Pour intervenir, il est nécessaire de prendre en compte les fonctions sociales et écologiques des digues via des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, ainsi que le dialogue pour éviter les tensions avec les riverains et associations.

Lors de cette journée, nous traiterons des modalités de gestion et d'exploitation de digues en zones protégées ou boisées, en évoquant également la gestion des espèces invasives, et les outils existants, que ce soit pour la gestion ou la communication.

Intervenants : Experts du domaine, Association de protection de la nature, retours d'expériences de Gestionnaires.

### **Public ?**

Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et de systèmes d'endiguements ; titulaires de la compétence GEMAPI ; porteurs de PAPI ; Bureaux d'études, Maîtres d'œuvre ; Professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens) ; Services de contrôle ; Elus.

## Journée technique : Intervention d'urgence et gestion de crue



**Quand ?** une journée en salle et une journée sur le terrain, début octobre 2021.

**Où ?** Lyon et/ou visio selon le contexte sanitaire

**Qui ?** L'animation technique et la logistique seront assurées par France Dignes, en partenariat avec la Métropole de Lyon.

**Coût ?**

- Gratuit pour les adhérents France Dignes
- 150€ pour les non adhérents du public
- 200€ pour les non adhérents du privé

### **Programme ?**

QUI QUAND OU POUR FAIRE QUOI ? En période de crue, quels sont les modes d'organisation des structures gestionnaires ? En amont, comment anticiper la crue, organiser la mobilisation du personnel, définir les rôles et gérer le circuit de l'information ? Pendant la crue, comment alerter ? Quelles décisions prendre, avec quels partenaires et outils ? Puis comment intervenir ?

Intervenants : Services en charge de la gestion de crise (Maire, Préfet), Services de secours (SDIS), Experts et retours d'expériences des Gestionnaires.

### **Public ?**

Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et de systèmes d'endiguements ; Elus ; titulaires de la compétence GEMAPI ; porteurs de PAPI ; Professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens)

## → Formations à façon

### ❖ Formation 'Astreinte et surveillance des digues en crue'

Le Grand Lyon, le SDEA et Nevers ont sollicité France Dignes pour l'organisation d'une formation personnalisée pour la formation de leur personnel mobilisé en astreinte.

En effet, ces personnes mobilisées lors des astreintes, ne sont pas forcément celles qui assisteront à la journée technique prévue en octobre 2021 (on mobilise alors la garde communale, d'autres agents de la collectivité, etc.). Ce personnel ne travaille pas toujours dans le domaine des digues et il est nécessaire de leur proposer une formation adaptée, où les bases de la gestion des digues en crue, la reconnaissance des désordres et la caractérisation de leur gravité seront, entre-autres, au programme.

France Dignes propose de mettre en place une trame de formation qui permettra de s'adapter aux spécificités de chaque structure demandeuse afin de réaliser les formations 'à domicile' et à façon. A terme, France Dignes ne se déplacerait pas forcément pour la formation, mais l'organiserait en l'adaptant au contexte local et en trouvant les bons intervenants.

### ❖ Formation 'Gestion des conflits' adaptée aux gestionnaires de digues

Les gestionnaires se trouvent parfois confrontés à des situations conflictuelles (gestion du foncier, travaux, etc.), ils peuvent se sentir démunis face à ces problèmes et souhaitent alors explorer d'autres manières de faire.

France Dignes a monté un partenariat avec un formateur pour la création d'une formation sur la gestion des conflits adaptée au gestionnaires de digues. La formation se déroulera sur 3 jours, afin de proposer des outils aux gestionnaires (postures, etc.) et un suivi personnalisé de leurs difficultés de terrain.

En se basant sur des cas concrets vécus par les participants et étudiés en ateliers collectifs, il s'agit de s'appuyer sur sa propre manière de gérer les choses pour mieux se connaître et mieux gérer les situations conflictuelles rencontrées dans les situations professionnelles. L'objectif est d'arriver au déblocage des situations et à une meilleure fluidité dans le développement des actions.

## → Autres journées

L'Association répondra aux sollicitations qui lui seront faites, en fonction de ses disponibilités et de ses moyens financiers et humains.

En 2021, France Dignes a été sollicitée pour participer à la réalisation d'autres évènements :

- Webinaire sur les essais d'érosion (INRAE – S. BONELLI) en juillet 2021
- Congrès CIGB 2021 à Marseille du 12 au 19 novembre 2021
- Autres sollicitations des partenaires de l'association

## → 4ème conférence européenne sur la gestion des risques d'inondation FLOODrisk

Science et pratique pour un avenir incertain – reportée au 21 au 25 juin 2021, en visioconférence

France Dignes diffusera l'information de ce colloque et organisant un retour sur cette conférence.

## → Formations et partenariats

### ❖ Développer les partenariats de formation

Suite à l'enquête métier réalisée en 2017 et mettant en évidence la nécessité de contenus adaptés à la gestion des Dignes, France Dignes poursuit sa recherche de partenariats avec les organismes de formation continue. L'association propose de mettre en place des formats et contenus adaptés aux besoins en formation des gestionnaires de digues.

En 2021, l'objectif est d'élargir les partenariats avec de nouveaux organismes formateurs et de renforcer nos propositions d'évolution et adaptation des formations aux besoins exprimés par les gestionnaires. C'est pourquoi nous nous sommes rapprochés fin 2020 de l'OIEau pour mieux connaître leur offre et travailler avec eux à leur contenu.

Par ailleurs, de partenariats pour la diffusion de l'offre de nos partenaires ont été noués avec l'ARRA<sup>2</sup>, le CEPRI et l'IRMa, permettant un meilleur relais dans nos réseaux respectifs de ces structures à l'offre complémentaire.



*Journée en salle- Dignes au jour le jour - Grenoble - 2020*

## Veille technique et réglementaire

France Dignes continuera à suivre, relayer et réagir à l'actualité réglementaire en lien avec la gestion des digues, en s'appuyant sur les gestionnaires et le Comité Technique.

### → Etat des lieux des dépôts des EDD et question des délais

France Dignes a engagé en 2020 la mise en place d'un document faisant le point sur l'avancement des demandes d'autorisation et EDD (en cours, déposées version 2017 ou 2019). Ce document sera continuellement mis à jour en 2021.

Il servira de base aux échanges prévus entre France Dignes et la DGPR afin d'argumenter une demande officielle de report des échéances de dépôt des demandes d'autorisation simplifiées.

### → Groupe de travail Torrentiel

Ce groupe de travail rassemble des gestionnaires, des services de l'Etat et des experts (Irstea/INRAe, Cerema, ONF-RTM). Il a été constitué suite au constat que la législation n'est pas en phase avec les réalités de terrain en milieu torrentiel.

Suite à la sortie du décret du 28 août 2019 et du nouvel arrêté EDD, l'objet du groupe de travail demeure.

Le groupe de travail a pour objectif de produire 2 types de documents, sur la base des retours d'expériences :

- EDD adaptée basée sur l'analyse de risques pour les digues ayant vocation à être classée en, systèmes d'endiguement
- Méthodologie adaptée aux petits ouvrages n'ayant pas vocation à être classés, mais que le gestionnaire souhaite pouvoir gérer : plutôt que d'« écarter » ces digues torrentielles de la réglementation (ce qui à terme conduirait à les « abandonner », en l'absence d'engagement d'entretien), privilégier une adaptation et simplification des études et dossiers.

### → Groupe de travail « classe D et petits ouvrages »

Directement en lien avec la notion de petits ouvrages dans le milieu torrentiel, on trouve bon nombre de cas partout en France où des ouvrages aux enjeux humains très faibles, ne pouvant pas être régularisés simplement pour permettre leur entretien et leur gestion (à moins d'être classés en C et donc soumis à obligation d'EDD, etc.). Ces ouvrages sont donc soumis à l'obligation de mise en transparence hydraulique si non classés en digue. On compte parmi ces ouvrages des ouvrages anciennement classe D (classe ayant été supprimée).

Les gestionnaires ont fait remonter la nécessité de pouvoir conserver et donc d'entretenir ces ouvrages sans passer par les procédures lourdes de l'évaluation environnementale (générant

d'importants investissements techniques, humains et financiers disproportionnés par rapport aux enjeux et aux ouvrages eux-mêmes).

Le projet de décret présenté par la DGPR à ses partenaires en mars 2020 traitait des ouvrages sans enjeux humains, cependant, les gestionnaires ont émis de nombreuses réserves et les décrets ont été abandonnés pour diverses raisons.

France Dignes et le groupe de travail, s'attachera à faire remonter les retours d'expériences des gestionnaires à la DGPR au moyen d'une note présentant plusieurs cas d'école. Une proposition d'adaptation de la loi pour les ouvrages protégeant des enjeux faibles sera faite, sur la base d'une adaptation et une simplification des études/EDD.

Un autre volet du travail est de redéfinir officiellement les ouvrages relevant du décret digues, et ceux hors décret (non inclus dans un système d'endiguement) mais relevant de la compétence PI (zones d'épandage de crues, clapets, ouvrage de correction passive, etc.). Le gémapien peut les gérer s'il en est propriétaire ou via un conventionnement, et évier son arasement en l'absence de suraléa.

Il s'agit donc d'apporter la distinction entre :

- ⇒ **Système de protection** : dans lequel on intègre les systèmes d'endiguement, les aménagements hydrauliques, les seuils, les plages de dépôts amont, bacs à graviers, épis, les protections de berge...
- ⇒ **Système d'endiguement** : ouvrage en élévation par rapport au TN dont le fonctionnement implique sa propre mise en charge associée à un risque de sur-aléas en cas de rupture ou dysfonctionnement. Et c'est bien la conséquence d'une tel ouvrage sur l'aléas qu'il s'agit de prévenir.

Dans les échanges avec les services de l'Etat, France Dignes insiste sur la nécessité de mieux définir le 'rôle et la fonction de digue'. En effet la DGPR revient souvent sur le fait que, pour ne pas être considéré comme une digue, un merlon ou remblais ne doit pas en remplir le rôle et les fonctions.... Nous estimons que cette définition doit intégrer la notion de sur-aléa (risque lié à l'ouvrage : augmentation des vitesses, du risque).

### → Groupe de travail typologie des aménagements hydrauliques

Les aménagements hydrauliques ont vu leur réglementation considérablement simplifiée lors des textes d'août 2019 (EDD, intégration ou non dans un SE en fonction de la proximité de l'ouvrage à la ZP, etc.). Ce sont toutefois des ouvrages variés (simples, complexes), dont les rôles et fonctions nécessitent d'être mieux caractérisés.

Ce groupe de travail a pour objectif de faire une typologie de ces ouvrages afin d'être 'prêts' lors d'une prochaine évolution de la réglementation. Il fera également le lien avec l'évolution du SIRS prévue pour intégrer les aménagements hydrauliques dans le logiciel.

### → Groupe de travail astreintes et production de trames pour la gestion de crise

En lien avec la formation 'Astreinte et surveillance des digues en crue' et avec la journée technique dédiée à la gestion de crue prévue à l'automne à Lyon, un groupe de travail échangera sur les retours d'expériences des structures pour la mise en place un système de surveillance des digues et d'astreinte. De nombreuses questions de ressources humaines, techniques, financières ou encore de formation du personnel mobilisé se posent, et France Dignes proposera donc un lieu d'échanges à ses adhérents sur le sujet.

Un objectif de ce groupe de travail est également de rédiger des **trames pour une meilleure transmission des informations** des gestionnaires aux services de gestion de crise. En effet, les EDD contiennent de nombreuses informations utiles, mais peu accessible en urgence. Il est nécessaire de mettre en place des documents synthétiques, cartographiés et facilement appréhendables. Une fiche trame (personnalisable pour chaque structure) sera réalisée pour chaque interlocuteur : commune, secours, RDI et personnel mobilisé (mode en fonctionnement en crue, informations utiles, etc.). Les fiches comprendront un rapide rappel de la responsabilité et des rôles de chacun.

### → Groupe d'échanges Gestionnaires agréés

Plusieurs structures gestionnaires sont agréées ou envisagent de demander leur agrément.

La réglementation impose au pétitionnaire de fournir un document décrivant l'organisation, les moyens techniques, la méthodologie qu'il envisage de mettre en œuvre pour assurer en permanence son degré d'indépendance ainsi que la qualité de ses prestations en précisant notamment les modalités de recours à la sous-traitance dans les domaines que le pétitionnaire ne peut couvrir avec ses moyens en propre et du contrôle de la qualité de cette sous-traitance de l'organisme. Enfin, une attestation du certificat de management de la qualité ou le schéma organisationnel du plan d'assurance qualité en vigueur doit faire partie du dossier.

Le but du groupe de travail est de partager les bonnes pratiques et échanges sur ce que chacun a mis en place, ce qui marche ou ce qui marche moins bien, ainsi que d'échanger les documents types dans le cadre de la démarche qualité.

### → Note sur les Evénements Important pour la Sureté Hydraulique (EISH)

Avec la GEMAPI, la communauté des gestionnaires de digues s'agrandit. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir, à travers une note technique, les notions et outils de base du gestionnaire : Cette note expliquera ce qu'est un « EISH » en proposant une adaptation de la nomenclature utilisée dans les fiches de suivi d'évènements (réglementaire), avec celle du SIRS.

### → Fiche technique : comprendre les modèles hydrauliques

Les gestionnaires n'ont pas forcément de personnel compétent en hydraulique dans leurs locaux. C'est pourquoi, la création d'une note explicative « comprendre les modèles

hydrauliques » permettrait au plus grand nombre de porter un regard expert sur les données traitées et produites par ces modèles.

L'objectif est de travailler sur les différents modèles/logiciels existants mais aussi sur leur spatialité (1D, 2D, 3D) afin d'établir un comparatif des avantages et inconvénients de chacun en fonction des résultats escomptés.

#### → Mise à jour des listes de CCTP/Conventions

Dans son rôle de mise en réseau et d'apport de connaissances, France Dignes propose un ensemble de conventions anonymisées (Transfert, GEMAPI, Superposition etc.) ainsi qu'une liste des CCTP les plus courants (VTA, Travaux courants, Végétation etc.), relatifs à la gestion des digues. Elle met ainsi à disposition des adhérents une bibliothèque de documents et un tableau de synthèse (CCTP).

Ces documents seront mis à jour tout au long de l'année 2021.

#### → Polder2C's

France Dignes a apporté son soutien au projet INTERREG Polder2C's visant à améliorer la zone 2 Mers (Angleterre/France/Belgique/Pays Bas) aux effets du changement climatique, et notamment augmentation des niveaux marins. Le projet est aujourd'hui en cours et différents essais in situ sont en cours (tests sur la conception, gestion et entretien des digues sur des ouvrages devenus inutiles, essais de rupture).

France Dignes est 'Observateur', et est à ce titre informée de l'avancée du projet. Il est envisageable, à terme, d'aller voir les essais sur site.

#### → DIAM4

France Dignes a soutenu en 2020 le projet intitulé « Système d'aide à la décision multicritères pour une gestion patrimoniale durable – Cas d'infrastructures multiples en interaction » (DIAM4), porté par Irstea/INRAe. Ce projet a pour objectif de proposer des méthodes et des outils pour l'aide à la décision en vue d'une gestion patrimoniale intégrée des infrastructures (digues, réseaux d'eau potable, réseaux d'assainissement, réseaux routiers).

Nous sommes dans l'attente, afin de suivre ce projet s'il était retenu par le comité INTERREG.

## Le Conseil d'Administration et le Comité Technique

### → Les membres du Conseil d'Administration en 2020

- M. Christophe ENGRAND, SYMBHI, Président.
- M. Yves WIGT, SMAVD, Vice-Président.
- M. Jean-Marc BLUY, Ville d'Avignon, Trésorier.
- M. André FAVRE, Vice-président du Syndicat Mixte Moselle Aval, Trésorier adjoint.
- M. Michel HABIG, SYMBI, Secrétaire.
- M. Thierry SCHAAL, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI - Maire de Fegersheim - Vice-président du SDEA. Secrétaire adjoint.
- M. Emmanuel ALZURI, 1er Conseiller de l'Agglomération Pays Basque, Administrateur.
- M. William AUGUSTE, 1er Adjoint et Conseiller Délégué à la CCDSP, Administrateur.
- M. Williams DUFOUR, Vice-Président SIAGA - Maire de Miribel les échelles - Conseiller communautaire "cœur de Chartreuse", Administrateur.
- M. Jean-André LEMIRE, Vice-Président en charge des régimes Hydrauliques et des déchets à la CdC de Montesquieu, Administrateur.
- M. Pierre RAVIOL, Président du SYMADREM, Adjoint au maire d'Arles, Conseiller communautaire à l'ACCM, Diverses autres présidences, Administrateur.
- M. Christopher VARIN, Représentant de l'EPTB Meurthe-Madon, Administrateur.

En 2020, année des élections municipales, cinq nouveaux élus ont rejoint le Conseil d'Administration de France Dignes :

- M. AUGUSTE, Délégué à la CCDSP
- M. DUFOUR, Vice-Président SIAGA
- M. LEMIRE, Vice-Président à la CdC de Montesquieu
- M. RAVIOL, Président du SYMADREM
- M. SCHAAL, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg et du SDEA.

Nous tenons à remercier M. MASSICOT et M. DREVON pour leur expertise, leur investissement et leur gentillesse, qui ne siègent plus au sein de l'association depuis cette année.

**Merci et bonne continuation !**

### → Activité du Conseil d'Administration

Les élus du CA de France Dignes sont très investis dans les actions de l'Association : ils définissent les objectifs et orientations stratégiques de l'Association, notamment dans un

contexte de fortes évolutions règlementaires, ils valident le programme d'action en lien avec le Comité Technique, et prennent les décisions nécessaires concernant le personnel.

Contraint par les mesures sanitaires, le Conseil d'Administration n'a pu se réunir physiquement qu'une fois cette année : en février à Lyon. 5 visioconférences ont permis de continuer à rassembler nos élus et à assurer la continuité des activités de l'association. Toutefois, même si l'outil visioconférence présente des avantages, notamment avec des élus représentant la France entière, les rencontres en sont malheureusement moins enrichissantes humainement, et nous perdons la plus-value de visite de terrain que nous aimions réaliser avec les élus. En effet les réunions du Conseil d'Administration sont souvent suivies d'une visite de terrain, afin que les élus puissent également bénéficier de la mise en réseau offerte par l'Association et du retour d'expérience de leurs pairs.



Le Comité d'administration version 2.0 – Décembre 2020

### → Assemblée Générale 2020

Notre Assemblée Générale a pu (enfin !) se tenir le 4 novembre 2020 en visioconférence. Nombreux adhérents étaient représentés et nous tenons à vous remercier pour le soutien et l'intérêt que vous manifestez ainsi à nos activités !

#### ❖ **Vote et renouvellement du CA**

Lors de cette AG, les élus représentants des structures ont validé le rapport d'activité 2019 et le programme d'action 2020, ainsi que les comptes annuels 2019 et le budget 2020.

Les membres du CA ont été, pour partie renouvelés et nous avons le plaisir d'avoir un CA au complet (voir les membres du CA ci-dessus), rassemblant 12 élus de France entière.

#### ❖ **Modification des statuts**

Les statuts de France Dignes ont été révisés lors d'une AG Extraordinaire, afin d'harmoniser la définition des membres actifs de France Dignes avec les évolutions des profils des gestionnaires de digues. Peuvent ainsi adhérer : *"les personnes morales de droit public gestionnaires ou propriétaires de tout ouvrage de protection contre les crues et submersions marines, ou contribuant à la gestion de ces ouvrages en proposant leur appui aux gestionnaires compétents."*

### → Comités techniques : des rendez-vous incontournables

Les Comités Techniques sont l'occasion d'échanger entre gestionnaires et experts (INRAe, Cerema, CEPRI) sur des points précis de l'actualité des gestionnaires de digues. Ces véritables « brain storming » permettent d'identifier les préoccupations prioritaires des gestionnaires et ainsi, de définir et ajuster le programme d'activité de l'Association.

Le Comité Technique est saisi sur tous les sujets révélés via les questionnements des adhérents et la veille réglementaire réalisée par France Dignes. Ces réunions peuvent donner lieu à la constitution de groupes de travail, à l'intervention du Président auprès des services de l'Etat, ou encore à la rédaction de note techniques.

Les comptes rendus de ces journées sont envoyés à l'ensemble des représentants techniques des structures adhérentes à France Dignes, ceux-ci étant par ailleurs tous invités à participer aux Comités Techniques. Cette année, le Comité Technique s'est réuni en novembre 2020.



Visite de terrain suite au CA France Dignes – Ile d'Oléron – septembre 2017

## L'équipe salariée

L'équipe est composée de 3 salariés : Perrine BROUST, Jordan PERRIN et Florence SALIGNON.



**Perrine BROUST** a intégré France Dignes en septembre 2016. Elle est chargée des tâches d'animation liées au réseau de gestionnaires de digues (relation avec les adhérents, organisation et animation d'évènement techniques, de formations et des groupes de travail, élaboration du programme d'activités, animation du site internet, communication, enquêtes...) ; de la veille technique et réglementaire ; de la gestion financière de l'Association ; et de l'encadrement de l'équipe.

**Jordan PERRIN** a intégré France Dignes en juillet 2016. Il est chargé des missions en lien avec le SIRS DIGUES V2 (suivi des maintenances et de l'évolution, déploiement, communication sur le logiciel, formations, etc.). Il gère également les sites internet SIRS et France Dignes et les outils de communication de l'Association. Il réalise le suivi de projets de recherche et développement (Digsure, Cardignes et autres partenariats possibles avec le SIRS Dignes V2). Il appuie Perrine BROUST pour la veille technique.

L'arrivée de **Florence SALIGNON** en octobre 2019, a permis d'apporter de nouvelles compétences au sein de l'équipe. D'un profil assistante de gestion, elle a pris en charge les tâches administratives et comptables de l'association, dégageant ainsi les chargés de missions pour poursuivre le développement de France Dignes et proposer plus de contenus aux adhérents.

Florence SALIGNON a repris en 2020 la saisie comptable en interne ce qui permet une meilleure visibilité et un meilleur suivi budgétaire de l'association. La révision de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels de France Dignes est confiée à la société d'expertise comptable IN EXTENSO à Grenoble. L'Association bénéficie d'un accès à un logiciel comptable permettant un gain de temps et réduisant les risques d'erreur.

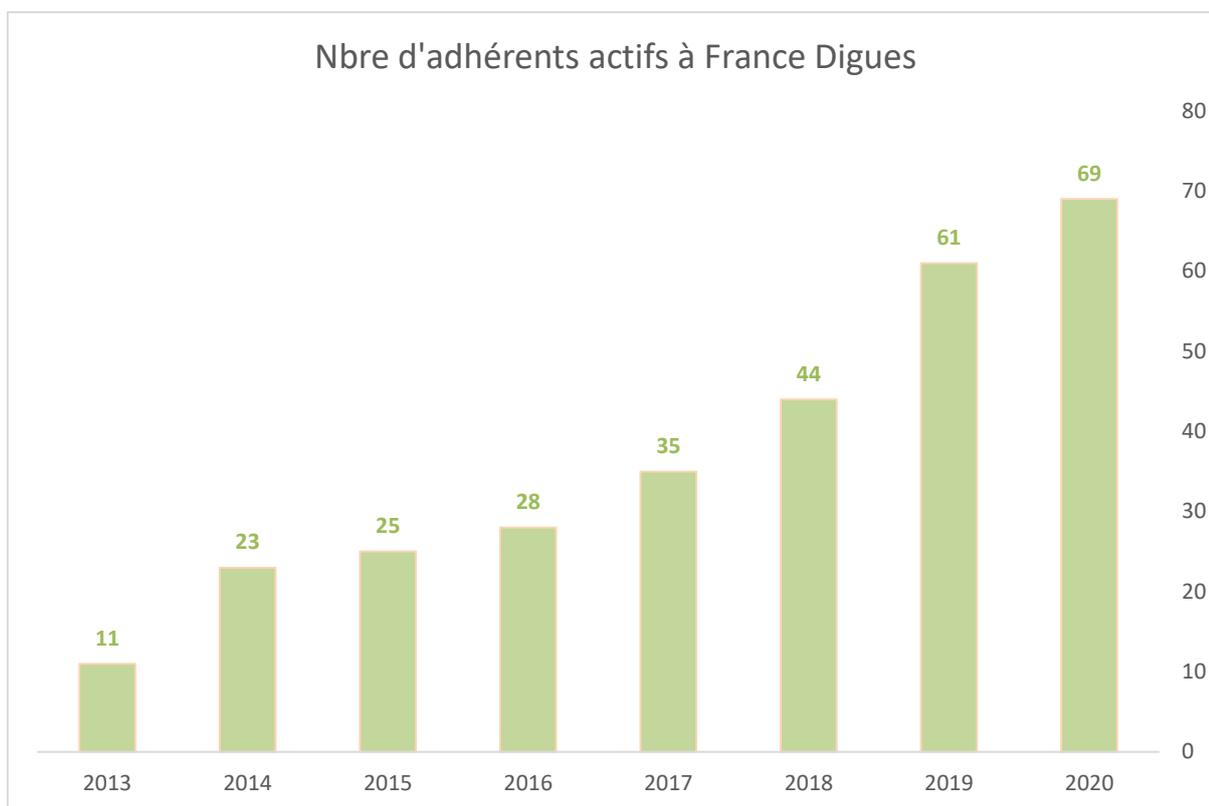
L'équipe est hébergée au sein des locaux du SYMBHI à Grenoble. Une convention a été signée en juin 2016 entre l'ADIDR (devenue SYMBHI) et France Dignes. Celle-ci délègue au directeur de l'ADIDR une mission de supervision de ses salariés, et acte la mise à disposition gratuite par l'ADIDR de locaux pour les bureaux de France Dignes et d'équipements divers. Cette mise à disposition gratuite est évaluée dans les comptes annuels en « contributions volontaires ».

## Les membres de France Dignes

### Les membres de France Dignes au 31/12/2020 (nouveaux en italique)

3CM Communauté de communes de la côtière à Montluel	Grenoble Alpes Métropole
Agglomération d'AGEN	Lorient Agglomération
ARCHE Agglo	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire / DGPR
AS Bresson à St Ismier	Montpellier Méditerranée Métropole 3M
Bordeaux Métropole	ONF Office National des Forêts
<i>CA2BM : Cagglo2Baies en Montreuillois</i>	Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
BRGM	<i>Pays de Montbéliard agglomération</i>
CC Pays Ancenis	Rivières de Haute-Alsace - SYMBI
CD33 Conseil départemental de la Gironde	S.I.A.B.H
CdA Hérault Méditerranée	SDEA
<i>CdA Béthune-Bruay</i>	SHR Syndicat du Haut-Rhône
CdA Pays Basque	SIAGA Rivière Guiers
<i>CdA Pays de Saint Omer</i>	SIBA Bassin d'Arcachon
CdA Royan Atlantique	SIRCC Syndicat Intercommunal de Rivières Calavon-Coulon
<i>CdC Médoc Atlantique</i>	SIRRA
<i>CdC du Rhône Lez Provence</i>	SM3A
CdC Drome Sud Provence (ex SIAGAR)	SMABB Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbe
Challans Gois Communauté	SMAVD
<i>CIVIS</i>	SMBV Agly
CISALB (ex Chambéry Métropole Cœur des Bauges)	SMIAGE Maralpin
<i>COGA</i>	SYMADREM
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	SYMBHI - (AD Isère Drac Romanche)
Communauté de Communes de l'île de Ré	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Communauté de communes de l'île d'Oléron	<i>Syndicat mixte de l'Adour Amont</i>
Communauté de Communes de Montesquieu	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
COMPA	Syndicat Mixte du Bassin Versant du LEZ
Département du Territoire de Belfort	Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Entente Oise Aisne	Syndicat Mixte Moselle Aval
EP Loire	<i>Syndicat Pays de Maurienne</i>
EPTB Meurthe Madon	Troyes Champagne Métropole
EPTB Seine Grands Lacs	USAN - Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord
Eurométropole de Strasbourg	Valence Romans Agglo
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	<i>Versant d'Aime – Tarentaise -- CoVA</i>
GRAND LYON	Ville d'Avignon
Grand Port Maritime de Rouen	

## L'évolution des adhésions en 2020



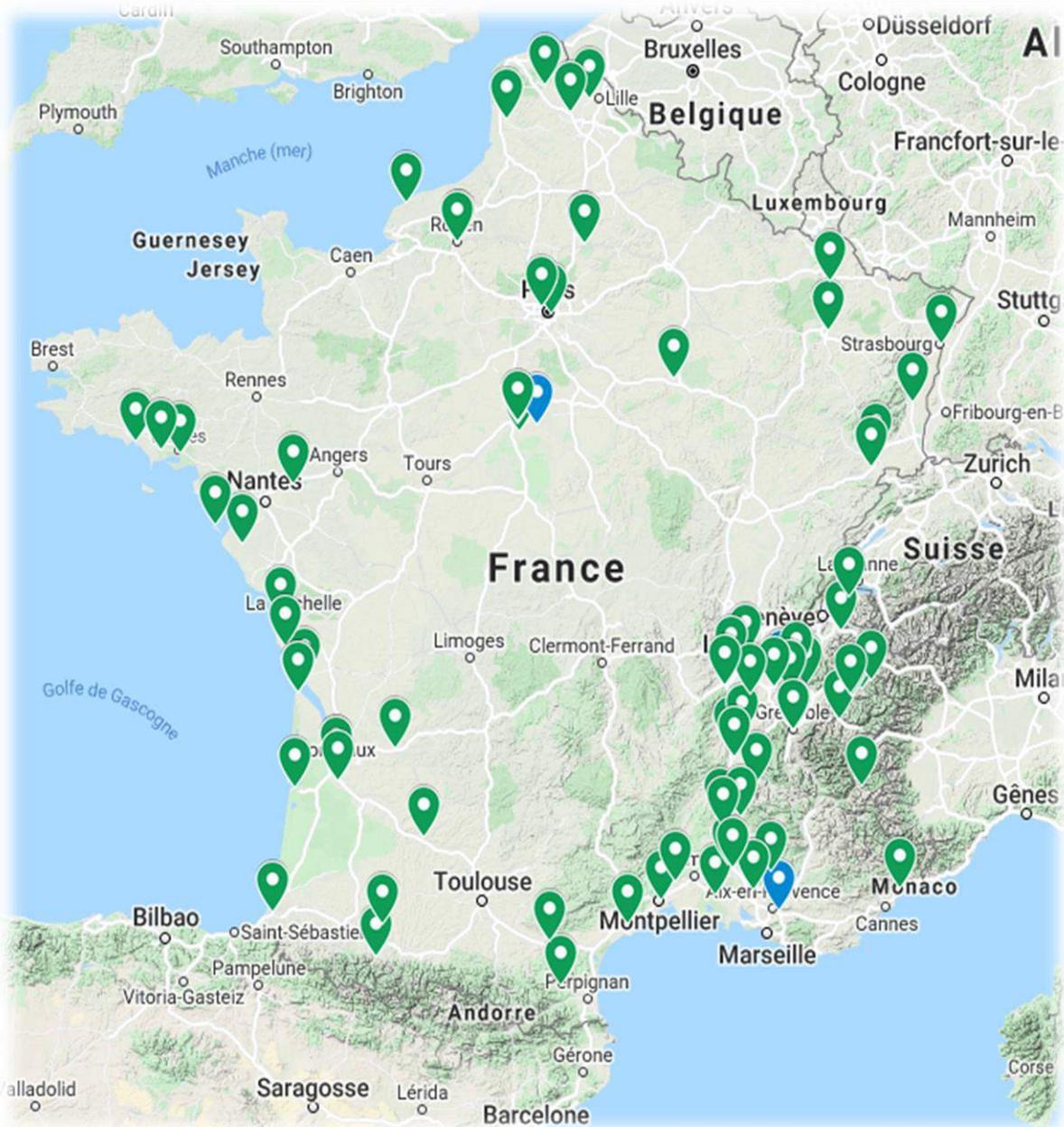
Le nombre d'adhérents à l'Association suit une croissance régulière.

En 2020, France Dignes comptait :

- **69 adhérents** : page précédente.
- **4 membres associés** : L'Etat gestionnaire/DGPR, l'Irstea, le CEPRI et le Cerema.
- **1 partenaire** : l'Association rivière Rhône-Alpes Auvergne.
- **3 membres « d'honneur »** : M. Jean MAURIN, M. Gilbert MERGOUD, M. Jean-Luc MASSON.

**11 nouvelles adhésions** ont été enregistrées cette année : CA2BM (Cagglo2Baies en Montreuillois) ; Communauté de Commune du Rhône Lez Provence ; CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires) ; Communauté de communes des Versants d'Aime ; COGA (Communauté d'Agglomération Grand Avignon) ; Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer ; Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay ; Communauté de Communes Médoc Atlantique ; Pays de Montbéliard Agglomération ; Syndicat Mixte de l'Adour Amont ; Syndicat du pays de Maurienne.

Et bien d'autres ont manifesté leur volonté de devenir membre de l'Association en 2021.



Carte des adhérents de France Dignes (02/2021)

## Les membres associés

### → L'Etat / DGPR

L'ETAT est un partenaire majeur de France Dignes autant financièrement que techniquement. Les services de la DGPR, des DREAL ou encore des DDT sont très présents dans les actions et démarches entreprises par France Dignes.

L'état et ses services décentralisés participent activement à l'ensemble de la vie de l'Association. Les échanges denses et constructifs avec la DGPR pour l'arrêté EDD, et les participations et interventions des DREAL et DDT au sein du comité technique, des journées techniques sont essentielles, riches et appréciés des adhérents.

### → INRAe

L'INRAe, « Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement », est issu de la fusion de l'INRA et de l'Irstea. Premier organisme de recherche mondial spécialisé sur ces trois domaines, il s'engage à relever les défis qui les concernent en proposant par la recherche, l'innovation et l'appui aux politiques publiques de nouvelles orientations pour transformer durablement l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Ce dernier est un partenaire de longue date des gestionnaires de digues. Présent dès 2003 à leurs côtés, l'INRAe a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. C'est donc avec une satisfaction légitimement partagée par tous que l'INRAe a été notre premier membre associé.

### → Le CEPRI

Le CEPRI (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation) est une association de collectivités territoriales. Il a pour mission principale d'apporter un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Le CEPRI a un large champ d'actions (gestion des ouvrages de protection, politiques publiques de prévention des risques d'inondation centrées sur l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise, la prévision et alerte ou encore l'information de la population.) L'association couvre un panel d'actions plus large que France Dignes qui est plus orientée sur les gestionnaires, apportant ainsi une entrée pratique : bonnes pratiques, outils techniques, expertises...

Ces deux associations sont donc complémentaires, et bénéficient d'adhésions croisées. Les échanges entre les 2 structures sont fréquents et leur collaboration va de l'intervention lors des journées de chacune, à l'échange d'avis et de conseils sur les différents textes réglementaires récents liés à la gestion des systèmes d'endiguements.

### → Le Cerema

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est depuis l'année 2016 un partenaire de France Dignes. Son expertise et ses connaissances concernant les digues et leurs aménagements se révèlent être de véritables atouts.

Le Cerema participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes.

### → M. Jean-Luc MASSON

Président historique de l'association (de sa création jusqu'au début de l'année 2020), président du SYMADREM pendant près de 10ans, M. MASSON était l'un des membres fondateurs de l'association. Son investissement et ses connaissances du milieu ne pouvaient prendre fin lors de son retrait de la politique, c'est pourquoi il est aujourd'hui membre associé de l'association afin de continuer à suivre cette dernière mais également afin de partager sa riche expérience autant politique que technique dans le milieu des digues.

### → M. Jean MAURIN

Ancien agent de l'Etat à la retraite depuis avril 2017, il fait partie des fondateurs de France Dignes, avec le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche. Il partage son expérience et son expertise dans le domaine de la gestion des digues.

### → M. Gilbert MERGOUD

Gilbert MERGOUD, retraité et conseiller communautaire sur le territoire du Haut-Rhône. Très impliqué sur son territoire et plus précisément sur les compétences liées à la GEMAPI, il est un référent pour bon nombre d'entités locales (SDIS, Maires et intervenants n'hésitent pas à lui demander conseils et expertise lors des crues, comme en janvier 2018). Vice-président de l'Association pendant plus de 2 ans, il s'investit maintenant en tant que membre associé et apporte son vécu et ses connaissances du Rhône.

## Les partenaires

### → SYMBHI

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) qui a fusionné au 1 janvier 2019 avec l'AD Isère Drac Romanche à Grenoble et le SIGREDA. L'AD-IDR membre historique et fondateur de l'Association, était un établissement public créé en 1936 par l'Etat, suite à de graves inondations dans la vallée de l'Isère. Cette structure regroupait le département de l'Isère, 68 communes et 14 associations syndicales de propriétaires riverains.

Le syndicat gère plus de 220 km de digues de protection contre les inondations sur les cours d'eau de l'Isère, du Drac et de la Romanche et certains de leurs affluents.

### → La DREAL Centre – Val de Loire

La **DREAL Centre-Val de Loire** à Orléans est DREAL du bassin Loire Bretagne. Au sein de celle-ci, le SLBLB (Service Loire Bassin Loire Bretagne) participe à la gouvernance et au pilotage des actions inscrites au plan Loire Grandeur Nature, au nom du Préfet Coordonnateur de bassin.

Le fleuve traverse trois régions et six départements. Il est bordé en rive droite et gauche par six cents kilomètres de digues, appelées aussi levées. Ces ouvrages complexes sont un rempart contre les crues qui peuvent être très violentes. Ils servent à canaliser le fleuve dans son lit endigué, protégeant ainsi les vals où vivent plus de 300 000 personnes.

### → Le SYMADREM

Le **SYMADREM** (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer) est un établissement public qui a pour missions l'entretien, la gestion et la surveillance des digues fluviales du Delta du Rhône, de Beaucaire/Tarascon à la mer, d'un tronçon de la digue à la mer et de ses ouvrages annexes (épis, brises lames, tenons). Il réalise des études et des travaux sur son territoire de compétence, en vue d'améliorer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône et les submersions marines. Il participe aux réunions de travail auprès des instances en charge de la gestion globale du fleuve Rhône ou de la mer. En période de crue, il met en œuvre son "plan de gestion des ouvrages en période de crues" (PGOPC) dans le cadre de ses missions de surveillance. Le SYMADREM gère un linéaire de 230 km de digues de protection contre les crues et les submersions marines.

### → L'ARRA<sup>2</sup>

L'**ARRA<sup>2</sup>** (Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne) est depuis l'année 2018 un partenaire de France Dignes. Riche d'un réseau des plus dense du sud-est de la France, elle " anime depuis 1999 un réseau de plusieurs centaines de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau."



*Brèche - digue de Floudès – Gironde 2021. Photo LACROIX*

## Etre membre de France Dignes cela signifie

### → Mutualiser des moyens et faire progresser la profession

- **Soutenir** l'Association et **être acteur** du développement d'un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- **Participer** aux instances de l'Association (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité Technique) c'est : construire l'avenir de France Dignes, prendre part aux débats et **orienter** les actions de l'Association en fonction de vos attentes
- Etre **informé** et **participer** à l'actualité et à **l'évolution de la profession**, construire un discours commun et être représenté, bénéficier du rôle de porte-parole de l'Association auprès des pouvoirs publics
- Intégrer un **réseau** de professionnels et bénéficier de ses **retours d'expériences**

### → Bénéficier d'avantages et de services réservés aux adhérents

- **Etre informé en priorité** des journées techniques et du suivi des projets techniques et réglementaires
- Participer **gratuitement** aux **journées techniques** organisées par France Dignes
- Bénéficier **gratuitement** d'une **formation d'initiation au SIRS Dignes V2** et d'une **assistance téléphonique (3h)**
- Accéder à des **tarifs préférentiels** sur les prestations de services France Dignes
- Etre assisté pour l'**utilisation** du SIRS Dignes V2 :
  - Mise en relation avec la communauté des utilisateurs du SIRS : accès **au forum sur le site dédié SIRS**
  - Accès aux **manuels utilisateurs**, FAQ, tutoriels, documents utilisateurs...
- Participer à **l'évolution** du SIRS :
  - Cellule d'animation et évolution du SIRS à France Dignes (mutualisation de services)
  - **Priorité** de traitement des bugs et anomalies constatés (gérés via la maintenance corrective) et possibilité de créer des demandes via le site dédié SIRS (dépose de tickets)
  - **Développer** le SIRS et **choisir ses évolutions** : prioriser, orienter le logiciel et l'adapter à vos besoins
- Accéder au VPS : serveur à distance permettant l'hébergement de la base de données
- Disposer d'un **espace adhérent** sur [www.france-dignes.fr](http://www.france-dignes.fr), ouvrant l'accès au forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance, ancienne journées techniques et documents produits par l'Association : enregistrements audio, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire, etc.

## Nos partenaires

### Partenaires techniques



### Partenaires financiers



# FRANCE DIGUES

## Les digues en réseau



Photos : France Dignes